



© Photo Emmanuel Raza 2019 (FLICKR)

CPAS de Schaerbeek
OBSERVATOIRE DU SOCIAL
Premier rapport d'observation 2019

Dernière mise à jour : 3 décembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

Pourquoi un « Observatoire du social » à Schaerbeek	3
Note méthodologique	4
1. Profil des bénéficiaires	7
2. Évolution du nombre de bénéficiaires	12
3. Rapport bénéficiaires / habitants.....	18
4. Durée des périodes d’octroi	24
5. Principaux constats.....	37
6. Axes de travail de l’Observatoire du social pour 2020-2021	40
Glossaire	46
Sources	48

La création d'un Observatoire du social, chargé de nourrir les pratiques et les décisions du Centre, est l'un des projets lancés récemment par le CPAS de Schaerbeek. Ce projet, est aujourd'hui une réalité.

Pourquoi un Observatoire ? Quelle est sa mission ? Notre *Programme de politique générale 2019-2024* en a bien expliqué les raisons.

Chacun de nos départements ou cellules produit, collecte et organise des grandes quantités de données. Et en même temps, beaucoup d'autres institutions, publiques et privées, organisent et diffusent régulièrement des statistiques, rapports, études et analyses, en lien avec notre mission et nos actions : le SPP Intégration sociale, le SPF Économie, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Observatoire de la santé et du social de la Région de Bruxelles-Capitale, les Universités, ONG, associations, des fédérations patronales et syndicales, pour n'en citer que quelques-unes.

Afin de mieux se nourrir de ce patrimoine de connaissances, le CPAS a décidé de créer au sein de son organisation un « Observatoire du social », chargé de centraliser, de collecter et d'analyser un ensemble d'indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, sur les conditions et les trajectoires de vie de nos citoyens bénéficiaires, sur les réalités sociales, économiques et démographiques du terrain schaarbeekois et, dans ce contexte, sur les missions réalisées localement par le CPAS.

Ces informations devront être traduites sous forme d'analyses, de rapports et de recommandations à usage interne ou à vocation de diffusion externe (Brulocalis, Région de Bruxelles-Capitale, Gouvernement fédéral...).

Le travail de l'Observatoire, en étroite collaboration avec les services concernés par les thèmes de recherche, devra permettre d'anticiper les problématiques naissantes et de traiter les plus récurrentes de façon adéquate. Ses thèmes et sujets de recherche seront ainsi définis à travers des échanges avec le Conseil de l'action sociale et les Directions.

Dans ce cadre, afin de comparer les différentes situations et actions menées localement, et de créer d'éventuelles synergies autour de phénomènes et problématiques communs, des partenariats ponctuels pourront être établis avec d'autres CPAS, agissant dans des situations économiquement, sociologiquement et institutionnellement comparables à la nôtre.

Concrètement, pour développer ce projet d'Observatoire du social, un sociologue (chargé d'études) a rejoint le Service du Secrétaire général en septembre 2019. Aujourd'hui, sa mission est de :

- Récolter et centraliser les données et établir des indicateurs de l'action sociale
- Analyser ces données et indicateurs de manière qualitative, en les traduisant sous forme de notes, de rapports et de recommandations
- Mettre sur pied et entretenir un reporting social interne
- Analyser, en collaboration avec les coordinateurs de la CASS, les besoins et les conditions sociales, économiques et démographiques de la population de Schaerbeek
- Communiquer les résultats de ses recherches et analyses en interne et vers l'extérieur

Ce premier rapport d'observation à l'attention de la Présidence et du Conseil de l'action sociale a été rédigé en septembre/novembre 2019 en collaboration avec les Directions opérationnelles.

Son objectif est de présenter un premier bilan des données, indicateurs et études qui pourraient guider et mettre en perspectives les décisions et les actions du CPAS de Schaerbeek et d'indiquer, par ce biais, les pistes de travail de l'Observatoire, pour 2020 et 2021.

Ce rapport s'appuie principalement sur les données publiées mensuellement par le **Service Public fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS)** pour toutes les entités du Royaume, et disponibles, en ce moment, du 1^{er} janvier 2006 au **31 mars 2019** (<https://stat.mi-is.be>).

Cette base de données permet en effet de consulter, télécharger et élaborer des statistiques concernant le droit à l'intégration sociale (DIS), le revenu d'intégration sociale (RIS), le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS), l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale (ERIS) et l'immunisation socio-professionnelle (ISP), pour les 581 CPAS du Royaume.

S'agissant de données administratives, basées sur les **demandes de remboursement** introduites mensuellement par les CPAS, il est bien possible que les chiffres du SPP IS ne correspondent pas, à 100%, aux chiffres internes de chacun des Centres.

Pour introduire leurs demandes de remboursement auprès du SPP IS, les CPAS disposent en effet de délais légaux qui varient en fonction du type de mesure et, afin de tenir compte de ces échéances, le SPP IS ne diffuse que les données considérées « **stables et complètes** ».¹

Pourquoi alors avoir utilisé ces chiffres pour Schaerbeek, alors que nous disposons pour notre Centre de nos propres données internes ? Pour répondre à cette question nous allons prendre un exemple concret.

Selon nos statistiques internes, le nombre de RIS accordés à Schaerbeek en mars 2019 était de 6914.²

Au même moment, selon les chiffres du SPP IS, calculés comme indiqué plus haut sur base des demandes de remboursement considérées stables et complètes, ce nombre était de 6756.

La différence entre les données centralisées par le SPP IS et les chiffres comptables internes est de 2,3% à peine et est principalement due à des modalités de calcul différentes.³

En plus de cela, cet écart étant vraisemblablement homogène pour tous les 581 CPAS de Belgique, il est sensé de supposer qu'il n'affectera pas la validité globale de ces chiffres ni surtout les comparaisons qui vont pouvoir en découler. Au contraire - comme nous le verrons d'ici peu - l'utilisation de données collectées et traitées de manière homogène nous a permis de mieux situer Schaerbeek dans son contexte, de produire rapidement des séries historiques cohérentes et surtout d'identifier, à des fins de comparaison, les réalités communales plus ou moins similaires à la nôtre.

Nos chiffres internes nous auraient également permis de calculer des indicateurs, comme le taux de croissance annuelle du nombre de nos bénéficiaires ou leurs proportions selon la catégorie familiale. Mais sans pouvoir comparer ces indicateurs à d'autres réalités que celle de Schaerbeek, leur patrimoine d'information serait resté fort limité.

Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, ce n'est qu'au moment où nos indicateurs sont situés dans leur contexte et mis en rapport avec ceux d'autres réalités similaires ou différentes de la nôtre, que l'information statistique prend tout son sens et son ampleur.

Nous verrons alors, par exemple, qu'à Schaerbeek le pourcentage de bénéficiaires « isolés » est bien moins important que dans la moyenne nationale et régionale, que nos taux de croissance annuels suivent grosso modo la même dynamique que la plupart des autres CPAS, qu'en termes de revenu la

¹ Un délai de quatre mois est nécessaire pour obtenir des données stables relatives aux bénéficiaires d'un RIS. Les chiffres stables pour l'ensemble de l'année 2019, par exemple, ne seront disponibles qu'après le mois d'avril 2020.

² Baromètre social – Juin 2019 (Bruno COCUZZA).

³ La différence entre les données centralisées par le SPP IS et les chiffres comptables internes s'explique notamment par le fait que ces dernières sont ponctuelles, c'est-à-dire qu'elles sont calculées mensuellement et une fois pour toutes, alors que celles du SPP IS sont constamment mises à jour, même après des années, tenant compte par exemple des bénéficiaires pour lesquels le RIS est annulé et récupéré plus tard, avec ou sans récupération des arriérés, etc.

population de Schaerbeek se situe tout en bas de l'échelle et que beaucoup d'indicateurs nous disent que la proximité entre Schaerbeek et certaines autres communes bruxelloises n'est pas seulement géographique. Voilà des informations que nous n'aurions pas pu obtenir sans faire appel à la base de données du SPP IS.

Pour des raisons pratiques, dans ce premier rapport nous nous focalisons particulièrement sur les données concernant le **revenu d'intégration sociale (RIS)**. Les indicateurs et les comparaisons que nous en avons tirés nous fournissent, à ce stade, une approximation raisonnable et acceptable des phénomènes que nous souhaitons aborder.

Dès que nos pistes de travail auront été précisées, il serait souhaitable de compléter l'analyse par d'autres indicateurs, en particulier ceux concernant les bénéficiaires de l'**aide équivalente au revenu d'intégration sociale (ERIS)**, également disponibles dans la base de données du SPP IS.

En plus de cela, des « baromètres » et autres « reportings » sont déjà produits par différents services de notre CPAS. La construction d'autres indicateurs, à partir de certaines de **nos chiffres internes**, pourrait nous permettre d'affiner ultérieurement nos analyses et de mieux cibler les objectifs de nos actions futures.⁴

Pour ce premier rapport, nous nous sommes d'abord penchés sur deux questions qui avaient déjà suscité un certain débat :

1. **Rapport bénéficiaires / habitants.** Avec ses plus de 7000 citoyens bénéficiaires (RI ou équivalent), pour une population de 130.000 habitants environ, Schaerbeek serait l'une des communes avec le plus haut rapport bénéficiaires / habitants.⁵

Comment comprendre l'origine et la nature de ce phénomène ?

2. **Durée des périodes d'octroi.** D'après les chiffres les plus récents sortis de notre système informatique en juillet 2019, 73% de nos bénéficiaires sont aidés depuis moins de 5 ans.⁶

Comment considérer ce pourcentage ? Est-il plus ou moins élevé que dans d'autres CPAS ?

À ces deux questions, nous en avons rajouté une troisième, préliminaire et plus générale :

3. Les indicateurs concernant les bénéficiaires de notre CPAS, sont-ils pour ainsi dire « **atypiques** » ou plutôt « **dans la norme** » ?

Autrement dit, les bénéficiaires du CPAS de Schaerbeek, ont-ils un profil différent et spécial, par rapport à d'autres Centres ? L'augmentation du nombre de bénéficiaires à Schaerbeek et/ou la durée des périodes d'octroi pour certaines catégories sociales, sont-ils des phénomènes propres à Schaerbeek ou sont-ils liés à d'autres indicateurs et dynamiques générales de notre société ? Et si, pour y voir plus clair, on compare, à l'aide de quelques chiffres, la situation de Schaerbeek à celle d'autres réalités, communales, régionale et nationale ?

Cette dernière question est traitée avant les autres et constitue le fil rouge de cette analyse.

Trois mots encore sur la manière dont ce document se présente à ses lecteurs.

La plupart des indicateurs analysés ont été reproduits dans les pages suivantes sous forme de **figures et tableaux**.

⁴ En effet, certaines données potentiellement intéressantes, comme le nombre d'enfants de la personne, sa langue maternelle, son diplôme, etc., ne sont pas toutes disponibles sur la base de données du SPP IS. Pour mettre en situation ce genre de données, ce serait particulièrement utile, à l'avenir, de pouvoir comparer nos indicateurs internes à ceux, également internes, d'autres CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

⁵ Selon les chiffres de notre baromètre social interne, au 31 décembre 2018 le CPAS de Schaerbeek octroyait une aide financière à 7600 personnes (6803 RIS + 797 ERIS).

⁶ État des lieux. Statistiques relatives aux citoyens bénéficiaires. Analyse rédigée par Ninon VAN HECKE, supervisée par Mme Sophie QUERTON, Août 2019.

La totalité de ces figures et tableaux est reprise dans une **annexe statistique**, qui fait partie intégrante de ce document.

Pour faciliter la lecture, certaines précisions et commentaires importants ont été inclus, non pas dans le texte principal, mais dans des **notes de bas de page**. La lecture de ces notes offre une vision plus complète des données, de la méthode et des résultats.

À la fin de chaque chapitre, certains **points saillants** de l'analyse sont synthétiquement récapitulés.

En guise de conclusion et de synthèse, les **principaux constats** et les **hypothèses et axes de travail** découlant de ce premier diagnostic sont exposés dans les parties 4 et 5 de ce rapport.

Les dernières pages sont consacrées à un succinct **glossaire**, ainsi qu'à la liste des **sources**, externes et internes, qui nous ont permis le développement de cette analyse.

1. PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Partons de quelques éléments statistiques généraux.

En termes de nombre total de bénéficiaires, Schaerbeek est l'un des plus grands CPAS de Belgique, le cinquième précisément, après Liège, Charleroi, Anvers et Bruxelles (TABLEAU 1 ci-dessous).

Et comme nous le verrons mieux plus loin (chapitre 3), Schaerbeek est également l'une des communes avec le plus grand nombre de bénéficiaires par rapport à la population résidente.

TABLEAU 1 : Le top 20 des communes avec le plus grand nombre de bénéficiaires RIS

Moyenne 12 derniers mois (avril 2018 / mars 2019)

	Bénéficiaires RIS	Habitants	%
1. Liège	14.307	197.355	7,2%
2. Charleroi	10.380	201.816	5,1%
3. Anvers	10.293	523.248	2,0%
4. Bruxelles	8.916	179.277	5,0%
5. Schaerbeek	8.745	133.010	6,6%
6. Molenbeek-Saint-Jean	7.167	97.005	7,4%
7. Gand	7.038	260.341	2,7%
8. Anderlecht	6.810	118.382	5,8%
9. Namur	4.876	110.939	4,4%
10. Mons	4.595	95.299	4,8%
11. La Louvière	3.787	80.637	4,7%
12. Ixelles	3.409	86.513	3,9%
13. Seraing	3.371	64.270	5,2%
14. Verviers	3.051	55.198	5,5%
15. Forest	2.866	56.008	5,1%
16. Louvain	2.740	101.396	2,7%
17. Saint-Gilles	2.617	50.002	5,2%
18. Tournai	2.580	69.554	3,7%
19. Saint-Josse-Ten-Noode	1.991	27.032	7,4%
20. Etterbeek	1.977	47.786	4,1%

Le TABLEAU 2 ci-après montre plus dans les détails le profil de ses citoyens bénéficiaires et le compare à ceux de la **Région de Bruxelles-Capitale** et de la **Belgique** dans sa totalité.

TABLEAU 2 : Profils des bénéficiaires RIS à Schaerbeek, en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique

Moyenne 12 derniers mois (avril 2018 / mars 2019)

	Schaerbeek	RBC	Belgique
Homme	43,9%	44,9%	46,7%
Femme	56,1%	55,1%	53,3%
Moins de 25 ans	32,1%	31,6%	32,4%
25 à 34 ans	25,3%	23,3%	24,0%
35 à 49 ans	26,2%	25,3%	26,4%
50 à 64 ans	14,1%	16,4%	15,4%
65 ans et plus	2,3%	3,3%	2,2%
Isolé	28,5%	35,2%	38,6%
Cohabitant	37,8%	35,5%	30,9%
Charge de famille	33,7%	29,3%	30,5%
Belges	53,8%	59,1%	65,9%
Étrangers UE	14,1%	10,5%	7,3%
Étrangers hors UE	32,1%	30,4%	26,8%
<i>dont réfugiés reconnus</i>	43,4%	42,0%	50,9%
<i>dont protection subsidiaire</i>	14,0%	12,7%	14,9%

Au premier abord, les indicateurs relatifs à Schaerbeek n'ont rien d'extraordinaire ni d'aberrant. Au contraire, ils font état d'une situation assez proche de celles des deux autres entités.

Pourtant, ce tableau évoque déjà quelques pistes auxquelles nous devrions revenir en analysant de plus près d'autres indicateurs. Plus précisément :

1. Les **femmes sont légèrement surreprésentées** par rapport à leur part dans la population résidente. Elles représentent entre 53% et 56% des bénéficiaires RIS, alors que leur part dans la population résidente est généralement autour de 51%.

Un rapport du SPP IS de 2016 avait mis en avant l'importance de la **dimension de genre**, dans les politiques publiques de manière générale, et dans l'analyse des profils des personnes faisant appel à l'aide du CPAS de manière plus particulière.⁷

En effet, des différences importantes existent entre les situations respectives des femmes et des hommes à risque de pauvreté. Même si l'écart tend à se réduire depuis la crise économique et financière de 2008, le fait qu'en moyenne plus de femmes que d'hommes soient bénéficiaires d'un RIS est une constante, faiblement influençable par des facteurs locaux. Quel que soit le contexte local, les femmes ont généralement un taux d'emploi plus faible et sont plus exposées au risque

En statistique, une donnée **aberrante** est une valeur ou une observation qui est distante des autres observations effectuées sur le même phénomène, c'est-à-dire qu'elle contraste grandement avec les valeurs « normalement » mesurées.

⁷ SPP Intégration sociale, FOCUS : Hommes et femmes au CPAS, Numéro 14, Mars 2016.

de pauvreté que les hommes. Et plus spécifiquement, les femmes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ont plus souvent que les hommes une famille à leur charge.

2. Concernant les classes d'âge, les proportions sont pratiquement les mêmes pour les trois entités. Il y a surtout lieu de noter que les **jeunes de moins de 25 ans (18-24)** représentent à eux seuls près d'un tiers de tous les bénéficiaires (32%), alors qu'ils représentaient un peu plus d'un quart en 2006. Et ce, tant à Schaerbeek qu'en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique.

De manière générale, en Belgique, la proportion de bénéficiaires âgés de moins de 25 ans a surtout augmenté de 2006 à 2012 et est devenue relativement stable depuis 2015, sans pour autant diminuer.⁸

Que la pauvreté et la précarité frappent particulièrement les jeunes, cela est un phénomène alarmant, d'autant plus que les politiques sociales de ces dernières n'ont cessé d'accorder une attention particulière à cette population.⁹

Mais il est aussi un signe de progrès que des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, fassent appel à l'aide d'un CPAS, pour entamer, reprendre ou poursuivre des études, dans la mesure où cela permet à chacun de fonder un projet durable.¹⁰

3. La proportion de non-isolés (**cohabitant et avec charge de famille**) est plus élevée à Schaerbeek qu'aux niveaux régional et national. Est-ce dû à une particularité de la population schaarbeekoise ou bien à une pratique administrative tendant à accorder plutôt le statut de cohabitant que celui d'isolé ?

Les données administratives concernant la catégorie familiale ne correspondent pas toujours à des critères démographiques et sociologiques. Depuis les années 1980, le système belge de protection sociale distingue trois catégories de bénéficiaires : les « cohabitants », c.-à-d. des personnes qui vivent sous le même toit et règlent principalement en commun leurs questions ménagères, les « isolées » et les personnes vivant avec une « famille à charge », c.-à-d. avec au moins un enfant mineur non marié à charge, avec ou sans partenaire de vie.

Parmi ces trois catégories, celle de cohabitant est la plus hybride, car définie essentiellement par défaut. Est en effet considéré « cohabitant » celui ou celle qui n'est ni chef de ménage, ni isolé : la personne vivant en couple sans enfants, comme le jeune qui sort des études et habite encore chez ses parents, mais aussi des colocataires, souvent sans aucun lien de parenté ni de rapport affectif, ni même amical.¹¹

Pour revenir à Schaerbeek, officiellement plus de 70% des bénéficiaires RIS sont des personnes

⁸ SPP Intégration sociale, Focus n°3, Les jeunes, le DIS et le DAS, 2013.

⁹ Il suffit de rappeler, à ce propos, le dispositif de « Garantie jeunesse », lancé en 2014 dans toute l'Union européenne, pour que dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi, les jeunes âgés de moins de 25 ans se voient orientés vers une formation, un stage ou d'un emploi. Ou, plus précisément en matière d'aide sociale, l'obligation pour les bénéficiaires de moins de 25 ans de conclure un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) avec un CPAS, depuis la mise en vigueur de loi de 2002 sur le droit à l'intégration sociale. Ce projet d'intégration, qui est aujourd'hui généralisé, en ligne de principe, à la totalité des bénéficiaires, vise avant tout à accroître les possibilités d'insertion professionnelle, avec un volet spécifique à destination des jeunes de moins de 25 ans souhaitant entamer, reprendre ou poursuivre des études.

¹⁰ Le pourcentage de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation (NEET, de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ») est de 9% pour la Flandre, 13% pour la Wallonie et 16% pour la Région de Bruxelles-Capitale. Sources : Eurostat et Statbel – Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2018.

¹¹ Voir à ce propos : Service de lutte contre la pauvreté, Extraits du rapport bisannuel 2012 – 2013 « Protection sociale et pauvreté », relatifs au statut cohabitant, Sénat, 19 avril 2018.

vivant en ménage (cohabitants 37,8%, avec charge de famille 33,7%) et seulement 28,5% est classé comme « isolé ». On peut estimer, par approximation, que non plus de la moitié de ces « cohabitants » sont des personnes vivant en couple sans enfants, et que les autres sont plutôt des colocataires ou des jeunes vivant avec leurs parents. Il n'en demeure pas moins qu'au moins 50% de nos bénéficiaires sont des personnes qui « ont une famille » : des couples, des familles monoparentales, avec ou sans enfants, ou avec le projet d'en avoir bientôt.

La prise en compte de la catégorie familiale dans l'analyse de l'action d'un CPAS a un intérêt qui va bien au-delà des aspects administratifs et financiers. Ce sont surtout les connexions avec d'autres facteurs, socioéconomiques en particulier, qui devraient attirer notre attention, comme le fait que l'impact de la crise économique et financière semble avoir été de plus longue durée pour les ménages que pour les personnes isolées.¹²

- À Schaerbeek, près d'un bénéficiaire sur deux (46%) ne dispose pas de la **nationalité belge**. Cette proportion est plus élevée qu'au niveau national (34%) et régional (41%). Mais pas à cause d'une plus grande dépendance des étrangers à l'égard de l'aide sociale. Ce serait plutôt le contraire si l'on compare les différentes populations (TABLEAU 3 ci-après).

Les **ressortissants non-UE** sont surreprésentés à Schaerbeek, par rapport à leur part dans la population résidente, mais bien moins qu'au niveau national. À Schaerbeek, ils représentent 32% des bénéficiaires, alors que leur part dans la population résidente est de 14%. Au niveau national, par contre, ils représentent 27% des bénéficiaires, alors que leur part dans la population résidente est de 4% à peine.

Concernant les **ressortissants de l'UE**, ceux-ci sont sous-représentés à Schaerbeek : ils représentent 14% des bénéficiaires RIS, alors que leur part dans la population résidente est de 22%. On ne peut pas en dire autant de l'ensemble de la Belgique, où les ressortissants de l'UE représentent 7%, alors que leur part dans la population résidente est de 8%.

D'une manière comme d'une autre, la question de la nationalité, des origines et des projets migratoires des personnes est en même temps un sujet qui mérite d'être approfondi et qui ne peut pas être traité séparément des autres.

TABEAU 3 : Répartition de la population résidente et des bénéficiaires RIS par nationalité à Schaerbeek, en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique

Moyenne 12 derniers mois (avril 2018 / mars 2019)

	Schaerbeek		Région de Bruxelles-Capitale		Belgique	
	Bénéficiaires RIS	Habitants	Bénéficiaires RIS	Habitants	Bénéficiaires RIS	Habitants
Belges	54%	63%	59%	65%	66%	88%
Étrangers UE	14%	22%	11%	23%	7%	8%
Hors UE	32%	14%	30%	12%	27%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

¹² SPP Intégration sociale, FOCUS : Le baromètre de l'intégration sociale, Numéro 20, Mars 2018.

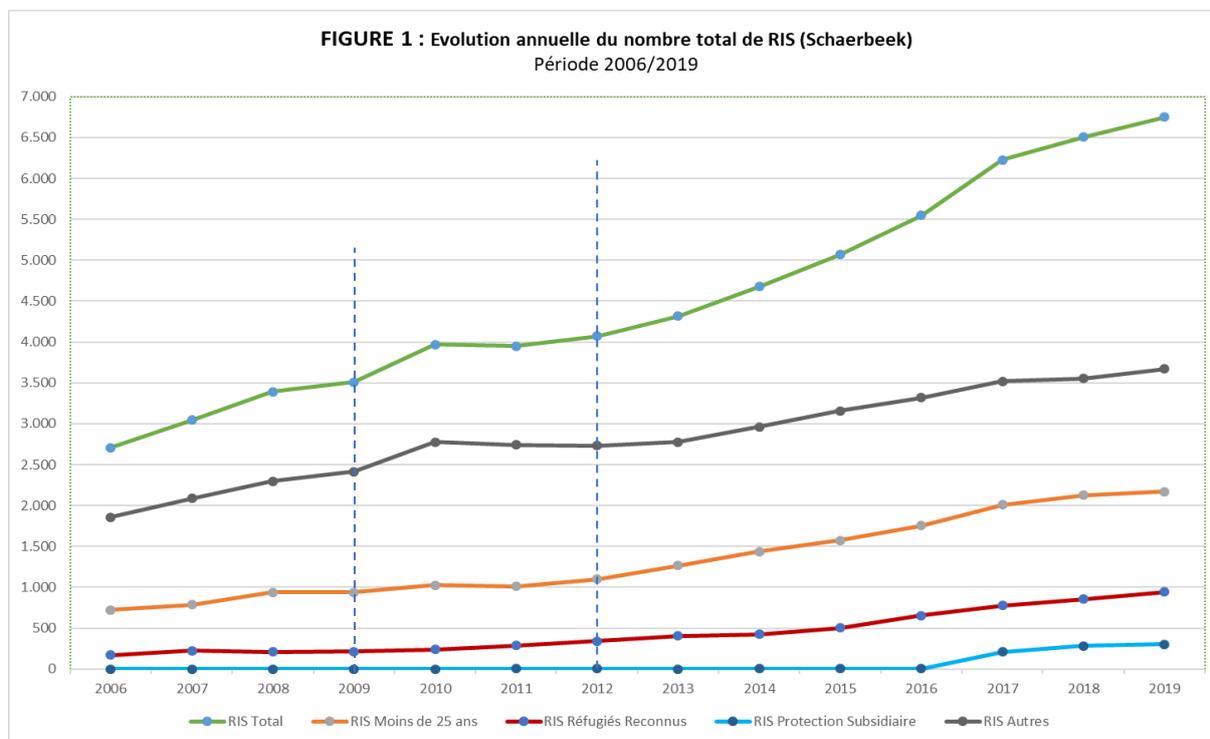
POINTS SAILLANTS

- En termes de nombre total de bénéficiaires, le CPAS de Schaerbeek est le cinquième plus grand CPAS de Belgique.
- Le profil des bénéficiaires du CPAS de Schaerbeek est assez proche de ceux de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique.
- À Schaerbeek, comme ailleurs, légèrement plus de femmes que d'hommes sont bénéficiaires d'un RIS.
- Les femmes bénéficiant d'un RIS ont plus souvent que les hommes une famille à leur charge.
- Ces inégalités entre hommes et femmes sont faiblement influençables par des facteurs locaux.
- À Schaerbeek, comme ailleurs, les jeunes de moins de 25 ans représentent à eux seuls près d'un tiers de tous les bénéficiaires, alors qu'ils représentaient un peu plus d'un quart en 2006.
- Le fait qu'un nombre relativement important de jeunes soit aidé par un CPAS peut être aussi un signe de progrès, dans la mesure où des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, font appel à l'aide d'un CPAS pour mettre en place un projet professionnel durable
- La proportion de bénéficiaires « cohabitants » et « avec charge de famille » est plus élevée à Schaerbeek qu'aux niveaux régional et national.
- À Schaerbeek, 50% au moins des bénéficiaires sont des personnes qui « ont une famille », avec ou sans enfants: des couples, des familles monoparentales, avec ou sans enfants, ou avec le projet d'en avoir bientôt
- Le poids des différentes catégories familiales (isolé, cohabitant, avec charge de famille) ne dépende que partiellement de la démographie locale.
- Cela dépend aussi de la manière dont les administrations accordent le statut de cohabitant plutôt que celui d'isolé.
- À Schaerbeek, les étrangers hors-UE bénéficiaires d'un RIS sont surreprésentées par rapport à leur part dans la population résidente, mais bien moins qu'aux niveaux régional et national.
- Les ressortissants de l'UE sont par contre sous-représentés à Schaerbeek, et pas au niveau national.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

Après avoir rapidement observé la « photographie » de la situation actuelle, nous allons progressivement réexaminer les mêmes chiffres de manière plus dynamique.

La FIGURE 1 ci-après montre, en chiffres absolus, le **nombre de RIS** accordés à Schaerbeek, de janvier 2006 à janvier 2019. Il y est évident que la tendance est constamment à la hausse, quelle que soit la catégorie de bénéficiaires (moins de 25 ans, réfugiés reconnus, protection subsidiaire, autres).



Les années de 2009 à 2012 paraissent cruciales car elles marquent le début d'une évolution, surtout pour la catégorie des moins de 25 ans.

Il va falloir enquêter davantage sur la situation locale pour comprendre cette évolution.

Des nombreux facteurs structurels peuvent également influencer l'évolution du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration, à la hausse comme vers le bas. D'où la nécessité de situer Schaerbeek dans un contexte social et institutionnel plus large, qui tienne compte des changements des politiques sociales et de l'évolution de la société dans son ensemble.

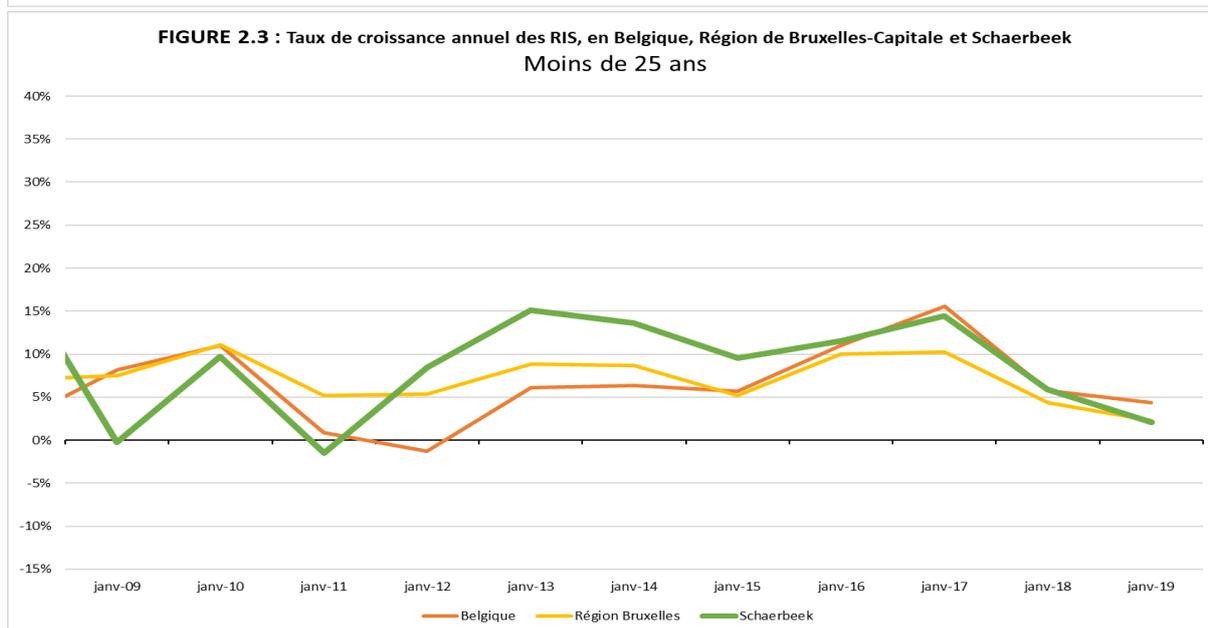
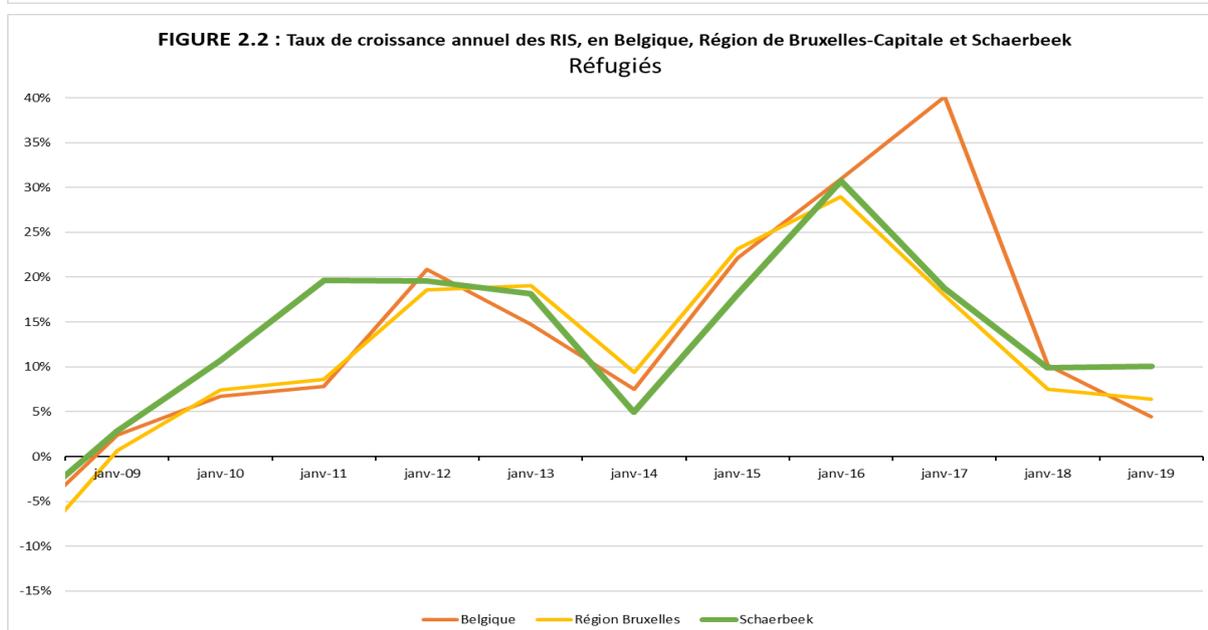
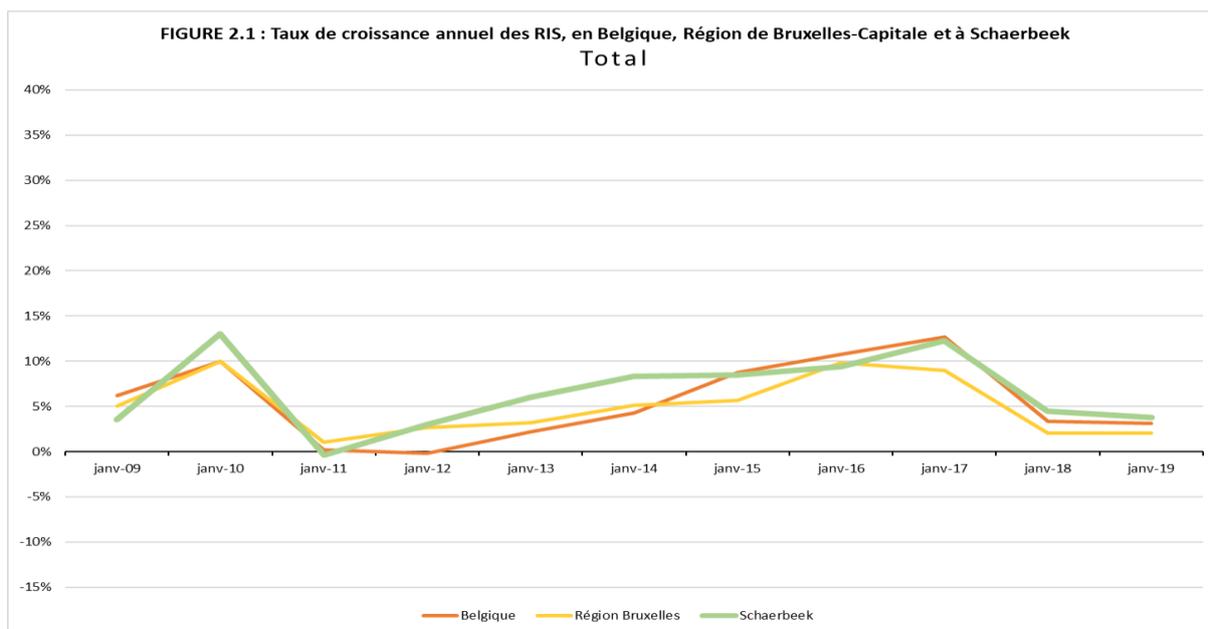
Les FIGURES 2.1 à 2.3 ci-après permettent de comparer l'évolution du nombre de bénéficiaires RIS de Schaerbeek à celle de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique, non en valeurs absolues cette fois-ci, mais sous forme de « **taux de croissance** » annuel.

Les trois courbes suivent la même évolution.

Les taux de croissance ne sont presque jamais négatifs et les oscillations de l'indicateur, vers le haut comme vers le bas, sont quasiment synchronisées pour les trois entités géographiques observées.

Attention à la manière dont cet indicateur doit être interprété : un **taux de croissance** peut diminuer tout en restant positif.

Tant que la courbe ne descend pas en dessous de la ligne du zéro, le phénomène observé (dans notre cas le nombre total de RIS) est toujours en croissance.



L'évolution du nombre de bénéficiaires est notamment influencée par des macro-facteurs contextuels, liés tant aux conjonctures économiques qu'aux stratégies adoptées en matière de politiques sociales :

- La crise économique et financière de 2008
- Les transferts vers les CPAS des chômeurs sanctionnés par l'Onem et la limitation des allocations d'insertion de 2012 (modifications apportées à l'instar des recommandations de l'UE et de l'OCDE)
- L'afflux de réfugiés reconnus autour de 2015
- Et plus récemment, le transfert vers le droit à l'intégration sociale des personnes en protection subsidiaire (décembre 2016).

Selon le SPP IS, l'accroissement du nombre de bénéficiaires entre 2009 et 2010 est notamment expliqué par la dégradation du contexte socio-économique en conséquence de la crise économique et financière.

On peut en effet supposer que la détérioration du marché du travail, qui a frappé particulièrement les travailleurs les plus précaires (jeunes, intérimaires et temps partiels, contrats à durée déterminée, ...), a contribué à l'augmentation inhabituelle du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration durant cette période.¹³

À partir de 2012, ce sont les effets de la réforme des allocations d'insertion qui commencent à se faire sentir, transférant bon nombre de jeunes demandeurs d'emploi vers les CPAS.¹⁴

Le nombre de RIS accordé à des personnes ayant le statut de **réfugié** est soumis à de fortes variations, avec des chutes et des pics aillant de -12% à +40% d'une année à l'autre (FIGURE 2.2). Ces oscillations sont probablement conséquence des différentes conjonctures et phases des politiques migratoires. Le fait toutefois que le taux de croissance soit plus ou moins élevé à Schaerbeek pendant certaines périodes, fait penser qu'en plus des facteurs contextuels, la dimension locale devrait être prise en compte et mieux analysée à cet effet.

Un autre indice d'une spécificité qui est probablement locale est le taux de croissance plus prononcé à Schaerbeek qu'ailleurs pour les « **moins de 25 ans** », durant la période 2011 à 2015 (FIGURE 2.3). Nous reviendrons sur ce point.

Pour mieux définir et cerner l'information, nous avons aussi examiné l'évolution **mensuelle** du nombre total de bénéficiaires RIS en Belgique, dans la Région de Bruxelles-Capitale et à Schaerbeek, tenant compte cette fois-ci de la **catégorie familiale** des bénéficiaires (FIGURES 3.1 à 3.3 ci-après).

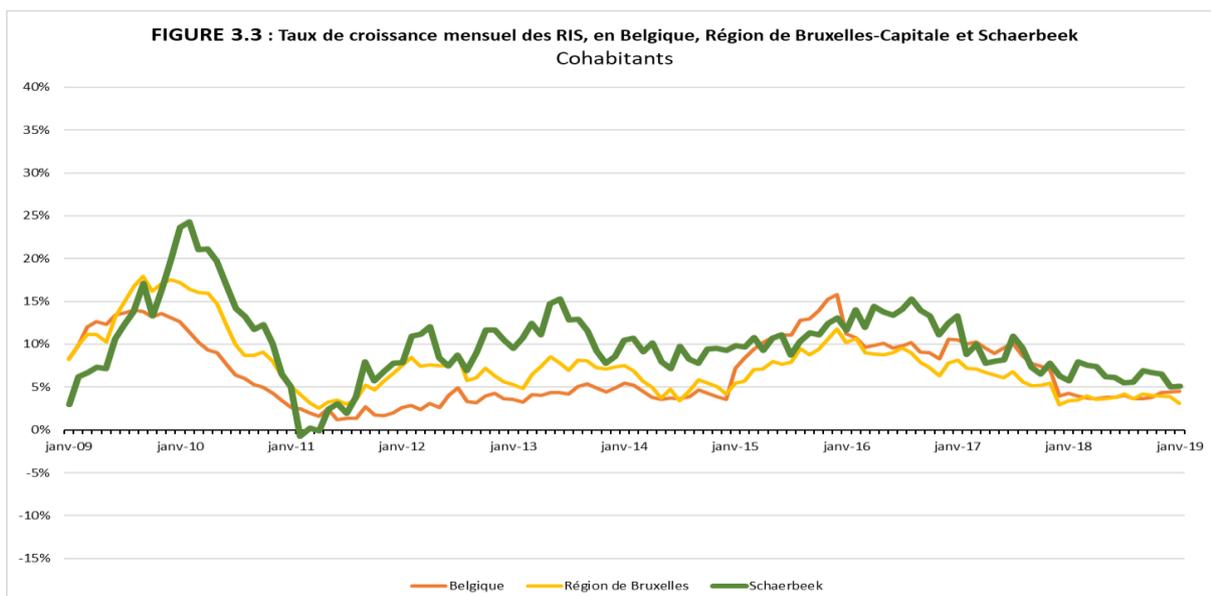
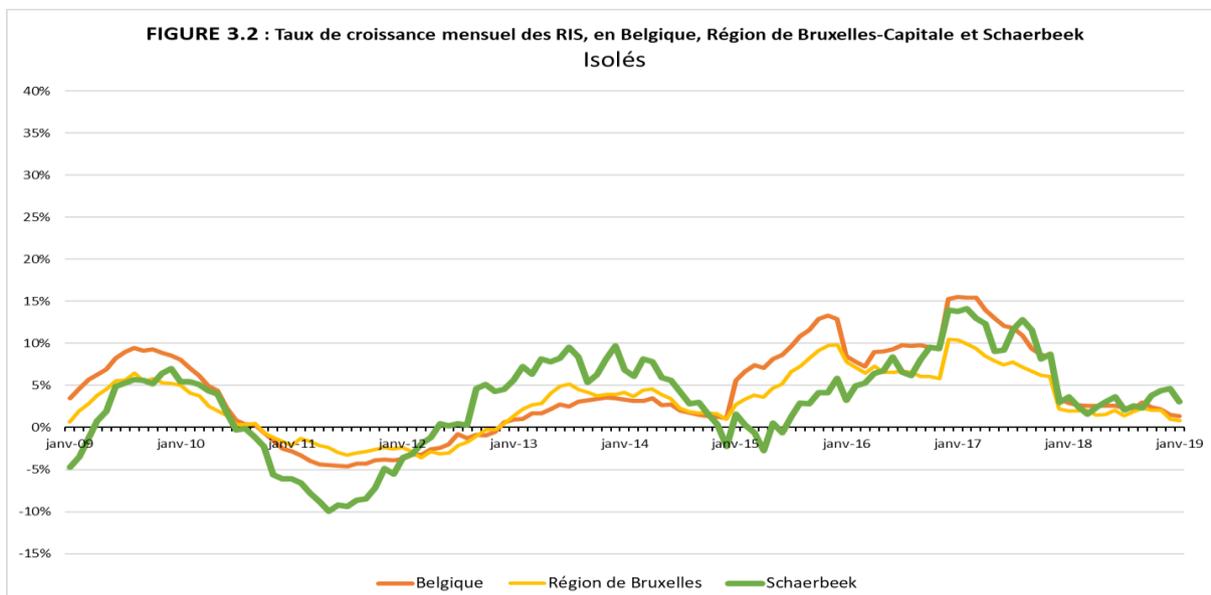
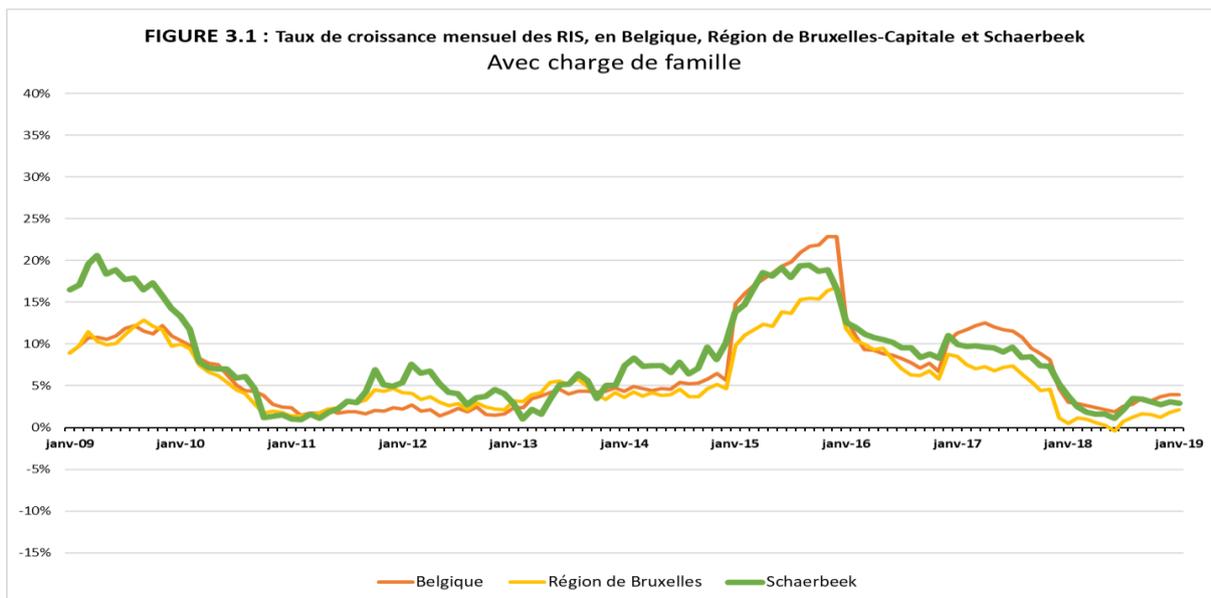
Une fois de plus, le taux de croissance de Schaerbeek suit la même progression que ceux des deux autres entités.

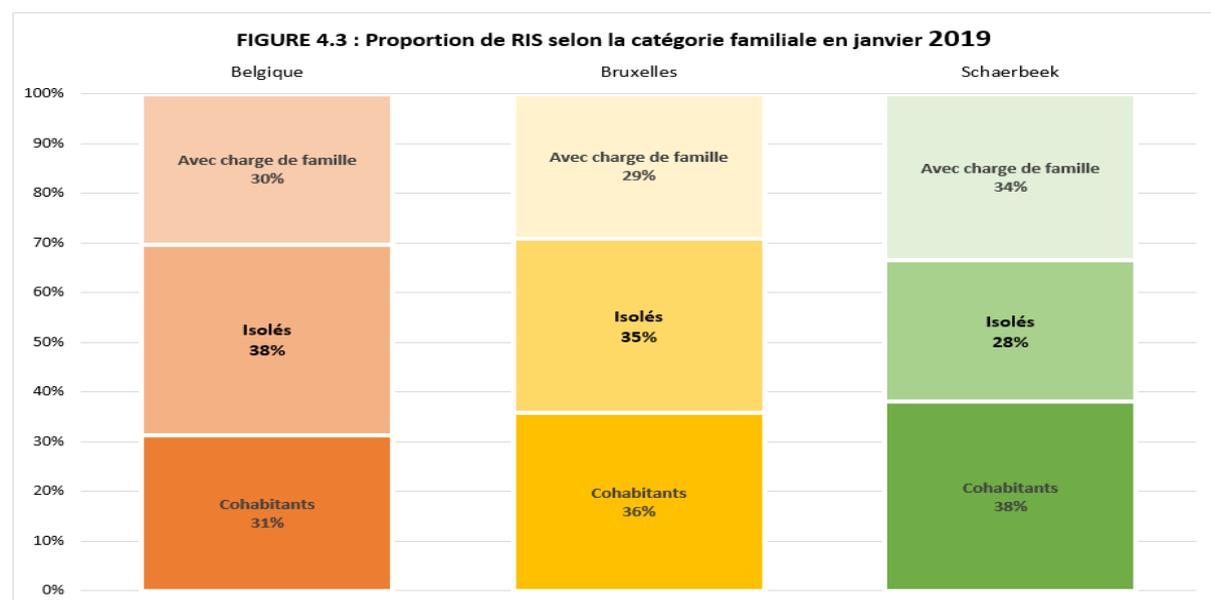
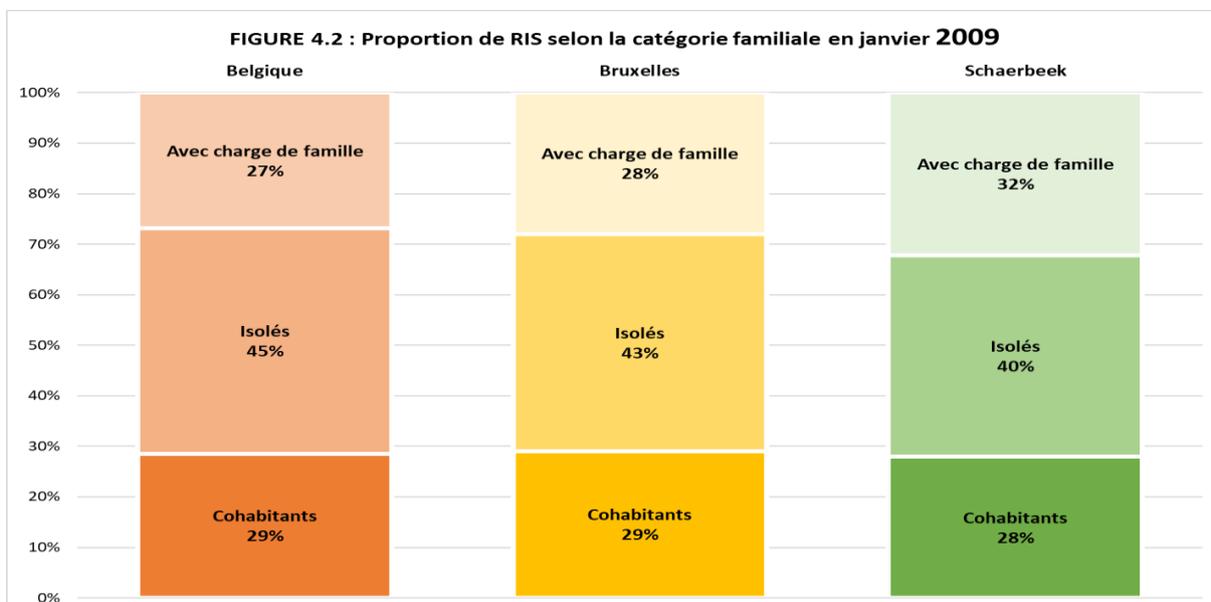
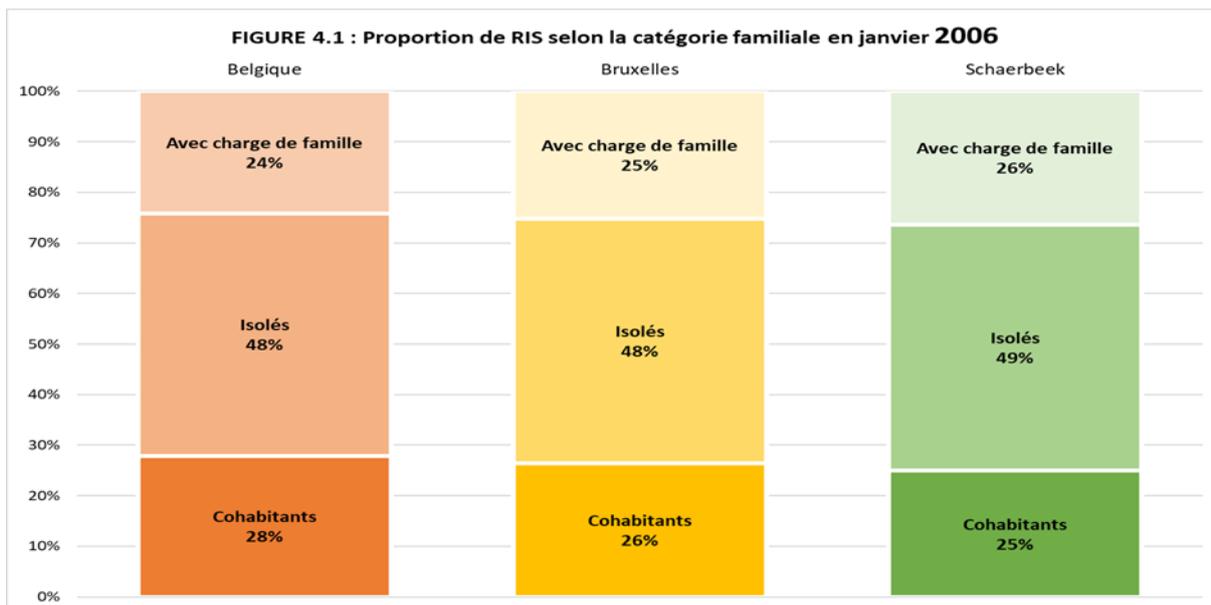
Globalement, les courbes de Schaerbeek, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique évoluent dans le même sens et avec les mêmes gradations.

On y apercevra cependant des taux de croissance plus élevés à Schaerbeek en 2009-2010 pour les bénéficiaires **avec charge de famille** (FIGURE 3.1) et **cohabitants** (FIGURE 3.3), compensés par des pics de décroissance réelle (en dessous de la ligne du zéro) pour les bénéficiaires **isolés** (FIGURE 3.2), particulièrement en 2011/2012.

¹³ Il faut toutefois garder à l'esprit que la crise économique n'explique pas, à elle seule, toute l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Une pluralité d'autres facteurs, dont notamment la croissance de la population, a poussé cet indicateur à la hausse, même durant les années de croissance économique.

¹⁴ Les allocations d'insertion sont des prestations forfaitaires octroyées par l'ONEM au jeune (moins de 30 ans) qui au terme d'un « stage d'insertion professionnelle » accompli après la fin de ses études, n'a toujours pas trouvé d'emploi. Ce système a été réformé en décembre 2011, dans le cadre d'une réforme plus générale des allocations de chômage, qui prévoyait entre autre une « dégressivité accrue » des allocations de chômage (accord du gouvernement fédéral de décembre 2011). Pour en savoir plus : www.onem.be/fr/la-reforme-du-systeme-des-allocations-dinsertion.





Cette évolution est bien résumée par les FIGURES 4.1 à 4.3 ci-dessus, qui photographient les proportions des trois catégories familiales de bénéficiaires à Schaerbeek, dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique, à trois moments différents : en janvier 2006, 2009 et 2019.

En 2006, les proportions entre isolés, cohabitants et personnes avec charge de famille étaient pratiquement identiques dans les trois entités observées. Trois ans plus tard, en 2009, la part des isolés avait déjà visiblement diminué à Schaerbeek.

Cette diminution ne s'est pas arrêtée, et aujourd'hui, en 2019, les isolés représentent 28% à peine des bénéficiaires RIS à Schaerbeek, alors qu'ils étaient 49% en 2006.

Cette dynamique n'est que partiellement explicable par un changement démographique. Au sein de la population schaarbeekoise les « ménages composés d'une seule personne » n'ont en fait diminué que de 8%, passant à 48 à 40% durant la même période (source : IBSA, Monitoring des quartiers).

Pouvons-nous donc supposer qu'à Schaerbeek, plus qu'ailleurs, les personnes en ménage (cohabitant et avec charge de famille) soient, d'une manière ou d'une autre, plus exposées aux risques de précarité et de pauvreté que les personnes isolées ?

Comme cela a déjà été indiqué, la diminution du nombre d'isolés à Schaerbeek pourrait être due tant à une particularité de la population schaarbeekoise qu'à une pratique administrative du CPAS.

Il est aussi hautement probable que dans les deux catégories en croissance se concentrent un bon nombre de jeunes (cohabitants) et de femmes seules (avec charge de famille), et que l'on soit en présence, par conséquent, d'un phénomène typique de « **cumul des désavantages** ». Cette question nécessiterait un examen plus approfondi.

Une personne est dite **cumuler des désavantages** lorsqu'elle se trouve dans une situation précaire dans différents domaines simultanément, sur le plan de la santé, du logement et du revenu par exemple (CAPÉAU B., et al., En faut-il peu pour être heureux? Conditions de vie, bonheur et bien-être en Belgique, Regards économiques, 144, 2018).

POINTS SAILLANTS

- En chiffres absolus, depuis 2006 le nombre de RIS accordés à Schaerbeek est constamment à la hausse, quelle que soit la catégorie de bénéficiaires.
- Calculée sous forme de « taux de croissance », l'évolution du nombre de bénéficiaires RIS de Schaerbeek, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique suit la même évolution : Les taux de croissance ne sont presque jamais négatifs et les oscillations de l'indicateur, vers le haut comme vers le bas, sont quasiment synchronisées pour les trois entités.
- Plus que par des facteurs locaux, l'évolution du nombre de bénéficiaires est influencée par des macro-facteurs contextuels, tels que la crise de 2008, les réformes des allocations de chômage et d'insertion et le transfert vers le DIS des personnes en protection subsidiaire.
- De 2006 à 2019, les proportions de bénéficiaires « cohabitants » et « avec charge de famille » ont visiblement augmenté, au détriment de la catégorie des « isolés ».
- Cette dynamique n'est que partiellement explicable par un changement démographique. Parmi la population schaarbeekoise la part des isolés dans le total des ménages a en effet diminué seulement de 48% à 40% durant la même période.

3. RAPPORT BÉNÉFICIAIRES / HABITANTS

Nous en venons maintenant à la question du nombre de bénéficiaires : Schaerbeek, est-elle vraiment l'une des communes avec le plus haut rapport bénéficiaires / habitants ? Et si oui, comment mieux comprendre ce fait ? Il faut dire d'abord que cette question n'est pas spécifique à Schaerbeek.

La carte ci-après, automatiquement élaborée à partir des chiffres du SPP IS, représente la répartition des communes selon le nombre de RIS pour 1000 habitants (FIGURE 5 ci-après).

La délimitation de chaque commune y est représentée par des couleurs, en fonction du nombre de bénéficiaires : gris pour les communes dont le rapport RIS pour 1000 habitant est « **nettement en dessous de la médiane** », rouge si le rapport est « **nettement au-dessus de la médiane** », etc.

La grande zone au milieu de la carte, marqué par la couleur rouge, coïncide avec la Région de Bruxelles-Capitale. L'homogénéité de sa couleur montre à quel point la concentration RIS / habitants est un phénomène qui va bien au-delà de la juridiction de Schaerbeek.

Cela dit, oui, comme on le verra bientôt, Schaerbeek est effectivement l'une des communes avec le plus haut rapport « bénéficiaires du RIS / habitants ».

Évidemment les causes sont loin d'être toutes internes. Comme le SPP IS le rappelle régulièrement dans ses bulletins statistiques, il existe une relation forte entre le nombre de bénéficiaires et les évolutions des indicateurs économiques : revenu, emploi et chômage, notamment. Et ceci, tant à l'échelle locale/communale, qu'au niveau plus global, de l'ensemble de la Belgique.

Moyenne et médiane ne sont pas des synonymes.

La **moyenne** est la somme des valeurs individuels, divisée par le nombre d'individus, alors que la **médiane** est un nombre qui divise en 2 parties la population, telle que chaque partie contient le même nombre d'individus.

FIGURE 5 : Répartition des communes selon le nombre de RIS pour 1000 habitants

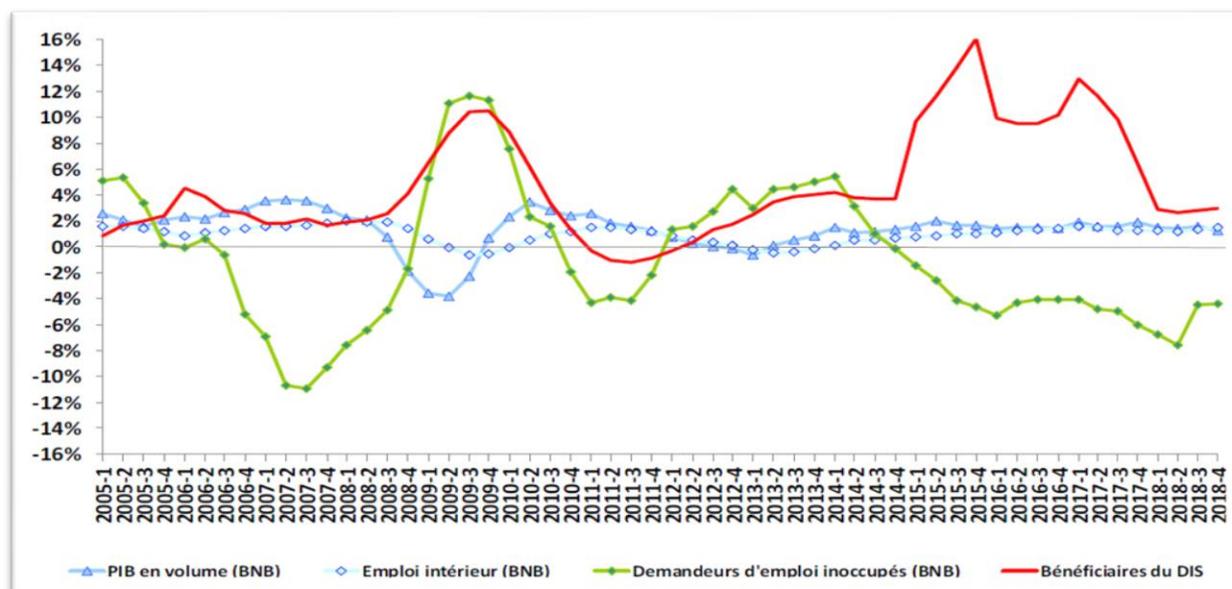
Période janvier / mars 2019



Ce constat est bien résumé par la FIGURE 6 ci-après, publiée en juillet 2019 par le SPP IS¹⁵, concernant le taux de croissance du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS), sur l'ensemble du territoire belge, au regard de trois indicateurs économiques : ¹⁶

- > Le **PIB en volume** (PIB réel)
- > **L'emploi intérieur**
- > Le nombre de **demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés**.

FIGURE 6 : Taux de croissance trimestriel du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS) au regard des principaux indicateurs économiques



La crise économique et financière de 2008 s'est accompagnée d'une hausse importante du nombre de demandeurs d'emploi (courbe verte), mais aussi du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (courbe rouge).

La diminution du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale en 2011 a été précédée d'une amélioration du climat économique (croissance du PIB, croissance de l'emploi et diminution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés).

En 2013, l'allongement de la durée du stage d'insertion professionnelle des nouveaux demandeurs d'emploi, associé à une conjoncture négative, a eu une influence à la hausse sur le nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale.

À partir de l'année 2014, le taux de croissance du nombre de bénéficiaires reste élevé, même en présence d'une amélioration apparente du climat économique (croissance du PIB et de l'emploi total et baisse du nombre de demandeur d'emploi indemnisés).

En effet, conclut le rapport du SPP IS, cette baisse du nombre de chômeurs

Le **PIB en volume** (ou réel ou encore à prix constants) est la valeur du PIB, ajustée de l'évolution générale des prix à la hausse, c'est-à-dire de l'inflation.

L'**emploi intérieur** comprend tous les emplois exercés sur le territoire belge, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Belgique ou non.

Le **demandeur d'emploi inoccupé indemnisé** est toute personne inscrite comme demandeur d'emploi auprès d'un service pour l'emploi (Actiris en Région de Bruxelles-Capitale), se trouvant dans une période d'inoccupation, et qui perçoit des allocations d'insertion ou de chômage.

¹⁵ SPP Intégration sociale, BULLETIN STATISTIQUE, Numéro 24, Juillet 2019, pages 7-9.

¹⁶ Le Droit à l'Intégration Sociale (DIS) a pour objet de garantir l'intégration sociale des personnes ne disposant pas de revenus suffisants et qui remplissent les conditions légales. Il peut prendre plusieurs formes: un revenu d'intégration, assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale ; un emploi/une mise au travail ou une combinaison de ces instruments.

est plus à mettre au compte d'un changement structurel de l'assurance chômage que d'une amélioration conjoncturelle.

En conséquence, sur l'ensemble du territoire belge le nombre de bénéficiaires a continué de progresser significativement : +12,8% en 2015, +9,7% en 2016, +10,2% en 2017 et +2,8% en 2018).

Mais revenons-en à Schaerbeek.

Pour mieux situer cette commune dans son paysage socio-institutionnel, le nombre de RIS et le revenu net imposable des déclarations fiscales de toutes les communes et les arrondissements du Royaume ont été mis en comparaison.

Les résultats sont synthétisés par les TABLEAUX 4.1 et 4.2 ci-après, qui montrent d'une part, le top 20 des communes avec le plus faible **revenu médian** par déclaration fiscale et, d'autre part, le top 20 des communes avec le plus grand nombre de **RIS pour 100 habitants**.

Le **revenu médian** est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50 % de la population ait un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.

Autrement dit, le revenu médian des déclarations d'une entité territoriale est le revenu de la déclaration à l'impôt des personnes physiques située au centre de la série, lorsque les déclarations des habitants de cette entité sont classées par ordre croissant de revenu.

L'usage du revenu médian des déclarations plutôt que du revenu moyen permet de limiter l'influence de valeurs extrêmes.

TABLEAU 4.1 : Le top 20 des communes avec le plus faible revenu net par déclaration				
	Revenu médian par déclaration	Revenu moyen par déclaration	Revenu moyen par habitant	% déclarations < 20000 EUR
1. Saint-Josse	14931	18888	8835	76,2%
2. Saint-Gilles	16646	23126	12581	68,6%
3. Molenbeek	17440	22039	10170	66,7%
4. Bruxelles	17802	25260	12475	65,4%
5. Anderlecht	17872	22797	11380	64,5%
6. Schaerbeek	17962	24511	11665	65,1%
7. Farciennes	18381	22242	11294	61,4%
8. Colfontaine	18518	23652	12878	59,5%
9. Ixelles	18639	30137	15983	66,6%
10. Charleroi	18694	23518	13020	60,2%
11. Koekelberg	18718	24819	12454	59,7%
12. Liège	18792	25149	14503	60,9%
13. Hastière	18795	24224	14784	57,9%
14. Boussu	18960	24064	13801	58,4%
15. Dison	19088	24141	11838	60,0%
16. Viroinval	19149	24157	14763	58,0%
17. Forest	19266	27050	14501	59,5%
18. Châtelet	19276	23847	13321	57,5%
19. Quaregnon	19280	24075	13505	57,4%
20. Verviers	19280	25435	13878	58,0%

Données: STATBEL, Revenus fiscaux (Année de revenu 2016)

TABLEAU 4.2 : Le top 20 des communes avec le plus grand nombre de RIS pour 100 habitants			
	N° RIS	N° habitants	% RIS / habitants
1. Liège	11887	197355	6,0%
2. Molenbeek-Saint-Jean	5781	97005	6,0%
3. Saint-Josse-Ten-Noode	1551	27032	5,7%
4. Schaerbeek	7180	133010	5,4%
5. Dison	785	15405	5,1%
6. Anderlecht	5537	118382	4,7%
7. Huy	914	21293	4,3%
8. Seraing	2753	64270	4,3%
9. Verviers	2346	55198	4,3%
10. Charleroi	8480	201816	4,2%
11. Saint-Gilles	2017	50002	4,0%
12. Forest	2245	56008	4,0%
13. Farciennes	443	11247	3,9%
14. Evere	1543	41131	3,8%
15. Mons	3545	95299	3,7%
16. Bruxelles	6498	179277	3,6%
17. La Louvière	2911	80637	3,6%
18. Boussu	712	19856	3,6%
19. Châtelet	1245	36101	3,4%
20. Namur	3808	110939	3,4%

Données : SPP Intégration sociale (moyenne janvier/mars 2019)

Les chiffres sont éloquent. Parmi le « top 20 » des communes avec le plus faible revenu, douze figurent aussi dans le peloton de tête des communes avec le plus grand nombre de RIS pour 100 habitants.

Schaerbeek ne fait pas exception, au contraire :

- > Avec un revenu médian de 17.962 euros par déclaration, elle occupe la 6^{ème} place parmi les communes les plus pauvres du Royaume
- > Et avec un ratio de 5,4%, elle occupe la 4^{ème} place parmi les communes avec un plus grand nombre de RIS par rapport au nombre d'habitants.

Dans le premier comme dans le deuxième tableau, Schaerbeek est entouré des mêmes 6 communes bruxelloises : Molenbeek, Saint-Josse, Saint-Gilles, Anderlecht, Forest, Bruxelles-Ville.

Mais attention à la manière dont ces classements ont été construits et doivent être interprétés.

Dans les deux cas, notre « top 20 » a été calculé mettant en comparaison **tous les 581 CPAS et communes de Belgique**.

Dans ce cadre, dire par exemple que Saint-Gilles fait un « meilleur score » que Schaerbeek, ou que Schaerbeek occupe une meilleure place que Molenbeek, n'est pas une déduction pertinente. Il faut observer le phénomène dans son ampleur et tenir toujours compte des autres 561 CPAS qui font entièrement partie de ce classement, même si pour des raisons de place, tous n'apparaissent pas dans ces deux tableaux.

Pour avoir une idée plus précise de l'ampleur de cette comparaison, il suffit de considérer que, pour trouver la commune néerlandophone avec le plus faible revenu médian par habitant, il faudrait idéalement parcourir ce classement jusqu'à la 60^{ème} place.¹⁷

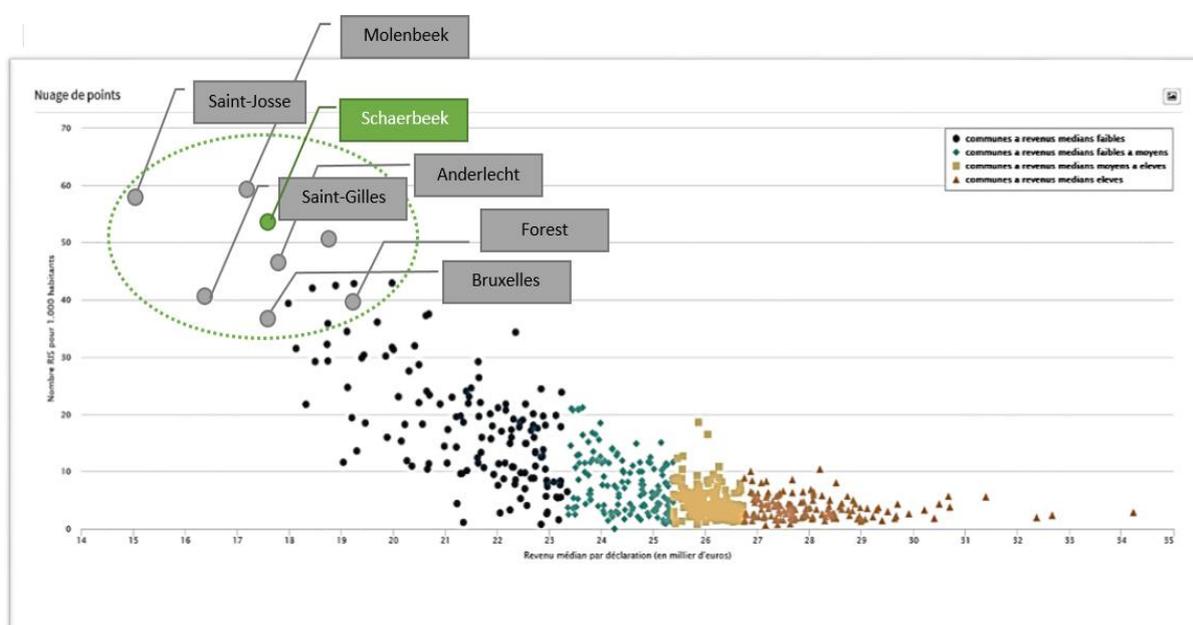
Dans ce sens, la FIGURE 7.2 ci-après est plus éloquente.

Le **nuage de points** permet en effet de visualiser et de surligner des similitudes et des différences dans les comportements de certaines variables.

Mettant en corrélation l'indicateurs « RIS / habitant » avec le revenu médian de toutes les communes de Belgique, cette représentation graphique montre à quel point la proximité entre Schaerbeek et certaines autres communes bruxelloises n'est pas purement géographique.

Un **nuage de points** permet de visualiser la distribution conjointe de deux variables, et en particulier leur degré de dépendance statistique ou corrélation. Une corrélation entre deux variables contredit leur indépendance, c'est-à-dire qu'elle montre la variation d'une variable par rapport à l'autre par une relation d'affinité, même si ceci n'est pas nécessairement signe d'une relation de cause à effet.

FIGURE 7.2 : Nuage de points du nombre de RIS et du revenu net imposable médian par commune



Ce nuage de points montre aussi qu'occuper la 4^{ème} ou la 16^{ème} place, comme Schaerbeek et Bruxelles-Ville dans le tableau 4.2 par exemple, ne veut pas dire que l'un de ces deux CPAS soit nécessairement plus performant que l'autre, mais surtout que les deux font partie d'un même « cluster », et que ce cluster est probablement le résultat d'un ensemble d'autres facteurs socio-économiques, organisationnels, politiques et institutionnels, qu'il conviendrait d'investiguer davantage.¹⁸

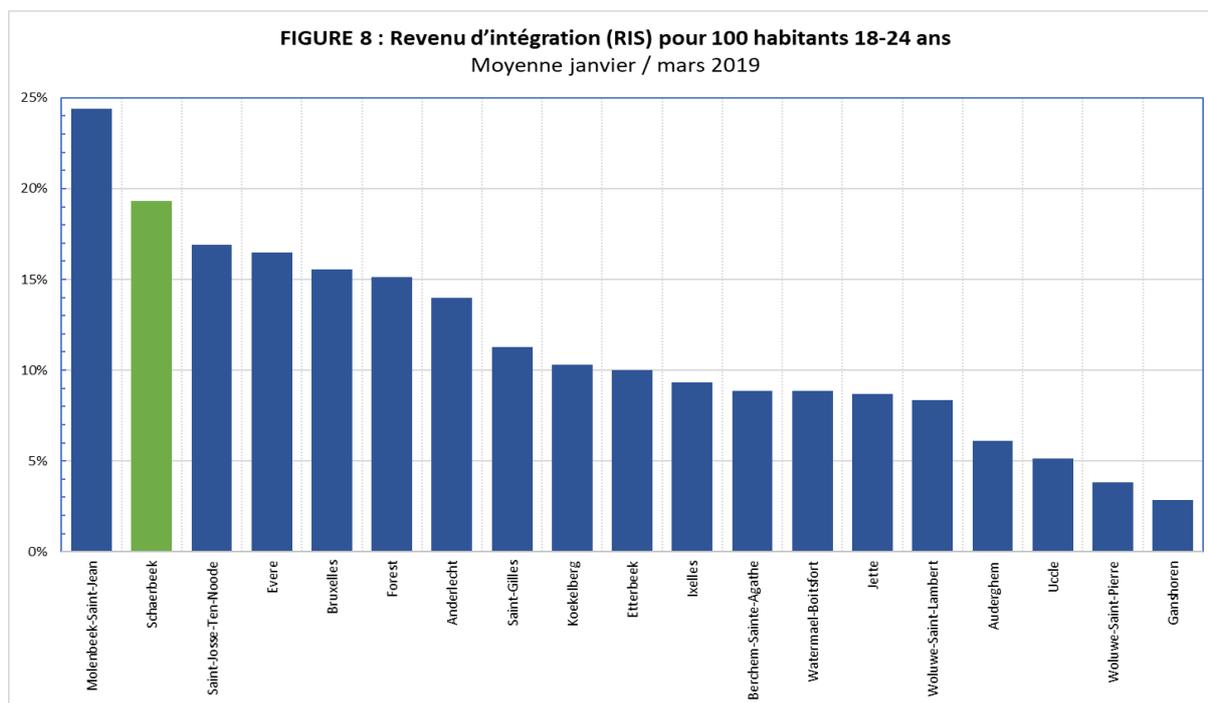
À cet effet, nous avons fait l'exercice de calculer l'indicateur RIS pour 100 habitants pour certaines catégories de bénéficiaires, et pour tous les 19 CPAS bruxellois.

Celui relatif à la **population âgée de 18 à 24 ans** a fait ressortir des résultats plus flagrants que les autres.

¹⁷ De Panne, revenu médian par déclaration fiscale 21417 euros.

¹⁸ Il est intéressant de noter, à ce propos, que dans sa « Typologies de communes », Belfius a classé Schaerbeek, Anderlecht, Molenbeek et Forest dans le même cluster des « Communes en reconversion industrielle du Canal », caractérisées par : forte progression démographique, forte proportion de population étrangère, revenus en dessous de la moyenne, profil mixte résidentiel + activités économiques (industrie, distribution...). Pour en savoir plus : BELFIUS RESEARCH, Typologie socio-économique des communes, 2018 (<https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes>).

Comme on peut le voir d'après la FIGURE 8 ci-dessous, à **Schaerbeek près d'un jeune sur cinq est bénéficiaire d'un RIS.**



Molenbeek fait un score encore plus élevé que Schaerbeek et les 6 autres communes bruxelloises qu'on avait déjà identifiées comme des points de comparaison significatifs pour Schaerbeek (Molenbeek, Anderlecht, Saint-Josse, Saint-Gilles, Bruxelles-Ville et Forest) se retrouvent également dans le peloton de tête de ce nouveau classement (avec en plus la commune d'**Evere**, cette fois-ci).

POINTS SAILLANTS

- Schaerbeek est l'une des communes avec le plus haut rapport « bénéficiaires du RIS pour 100 habitants ».
- De manière générale, le nombre élevé de RIS par rapport au nombre d'habitants est un phénomène qui concerne toute la Région de Bruxelles-Capitale.
- Il existe une relation forte entre le nombre de bénéficiaires et les évolutions des indicateurs économiques, de revenu, d'emploi et de chômage notamment, et ceci tant à l'échelle locale/communale que dans l'ensemble de la Belgique.
- Comparant tous les CPAS et les communes de Belgique, il résulte que les communes avec le plus faible revenu figurent aussi dans le peloton de tête des communes avec le plus grand nombre de RIS pour 100 habitants.
- De ce point de vue, Molenbeek, Saint-Josse, Anderlecht, Saint-Gilles, Forest et Bruxelles sont très proches de Schaerbeek.
- À Schaerbeek, près d'un jeune sur cinq est bénéficiaire d'un RIS. Molenbeek, Saint-Josse, Anderlecht, Saint-Gilles, Forest, Bruxelles et Evere ont aussi des scores plus élevés que la moyenne.

4. DURÉE DES PÉRIODES D'OCTROI

D'après les chiffres les plus récents sortis de notre système informatique en juillet 2019, 73% de nos bénéficiaires (près de 4 personnes sur 5) sont aidés depuis moins de 5 ans. Parmi ces derniers, 11% ont fait appel à l'aide du CPAS de manière discontinue en cours d'année.¹⁹

Comment considérer ces pourcentages ? Nos bénéficiaires ont-ils été aidés trop longtemps ? Ou la durée de nos aides est, pour ainsi dire, tout à fait dans la norme ? Et quelles pistes suggérer ?

Difficile de répondre à ces questions sans faire appel à des éléments de comparaison nous permettant, comme dans les pages précédentes, de situer Schaerbeek dans son contexte. Mais sur cette matière les chiffres ne sont pas nombreux.

Une première étude sur la durée d'octroi de l'aide en Belgique a été réalisée en 1997 par **Bart Cockx (Université Gent)**²⁰. D'après ses observations, la durée moyenne était de 4,5 mois pour les hommes et de 7 mois pour les femmes. Cette étude avait également montré que les personnes appartenant à certains groupes restent plus longtemps dans le système d'aide (par exemple les femmes avec enfants à charge et les hommes célibataires) et que la durée des aides était proportionnelle à la taille de la population des communes (des périodes plus longues pour les communes de plus grande taille).

Plus récemment, une doctorante de l'**Université d'Anvers, Sarah Carpentier**, a défendu une thèse sur les trajectoires socio-économiques des bénéficiaires de l'aide sociale.²¹ Cette étude évoque une durée médiane de la première période d'aide sociale de 8 mois et une durée médiane de toutes les périodes d'aide sociale que l'on peut observer sur quatre ans d'environ un an.²²

S'inspirant de ces travaux, une analyse publiée en 2013 par le **SPP Intégration sociale** permet pour la première fois d'obtenir une vision d'ensemble de la variable « durée d'octroi ».²³

En 2016, la variable « durée d'octroi » est réapparue dans un nouveau rapport du SPP IS consacré à la question de genre.²⁴

Calculer de tels indicateurs est loin d'être une opération banale. Selon les auteurs mêmes, leur méthode « *comporte un certain nombre de limites et nécessite des développements ultérieurs, mais elle sert aussi de base de réflexion en vue d'orienter les travaux futurs* ». C'est probablement la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, ces données ne sont pas disponibles comme les autres en « **open data** ».

Dans les pages suivantes nous allons brièvement examiner les résultats principaux de la thèse de l'Université d'Anvers et des analyses du SPP Intégration sociale.

L'**open data** (donnée ouverte), est une pratique de publication sous licence ouverte qui garantit un accès libre aux données numériques et autorise leur réutilisation sans conditions techniques, juridiques ou financières.

L'accord de gouvernement 2014-2019 prévoit que le gouvernement utilise une politique d'open data. Dans le cadre de celle-ci, le SPP Intégration sociale met ses données à la disposition des citoyens, chercheurs et autres pouvoirs publics.

¹⁹ Analyse rédigée par Ninon VAN HECKE, août 2019.

²⁰ Cockx, Bart L. W., Analysis of Transition Data by the Minimum-Chi-Square Method: An Application to Welfare Spells in Belgium. Review of Economics and Statistics, Vol. 79, No. 3, August 1997.

²¹ Carpentier, S. (2016) *Lost in Transition? Essays on the Socio-Economic Trajectories of Social Assistance Beneficiaries in Belgium*, Faculteit Sociale Wetenschappen, Departement Sociologie, Universiteit Antwerpen (uniquement en anglais).

²² Il est à noter que l'étude de Carpentier tient compte des aides que la même personne peut cumuler passant d'un CPAS à l'autre, alors que dans l'étude de Cockx un déménagement vers une autre commune était mesuré comme une « sortie », même si la personne continuait à être aidée par un autre CPAS.

²³ SPP Intégration sociale, FOCUS : DUREE D'OCTROI, 2013.2.

²⁴ SPP Intégration sociale, FOCUS : Hommes et femmes au CPAS, Numéro 14, Mars 2016.

4.1. Thèse de l'Université d'Anvers

L'idée de départ de la thèse de Sarah Carpentier était d'obtenir des réponses à certaines questions que nous nous posons aussi : Pendant combien de temps les bénéficiaires reçoivent-ils une allocation ? Quelles situations socioéconomiques connaissent-ils après avoir quitté le CPAS (emploi, mesure d'activation, allocation de sécurité sociale ou autre situation) ? Refont-ils appel au CPAS après avoir expérimenté une autre situation socioéconomique ? Parviennent-ils à décrocher un emploi durable ? Où en sont-ils quatre ans plus tard et quels facteurs peuvent expliquer les différences de parcours ?

Sur la base de données administratives extraites de la BCSS, les trajectoires de 13.552 personnes ayant rejoint le système de revenu d'intégration ou aide sociale équivalente (RIS + ERIS) pour la première fois en 2004 ou en 2005 ont ainsi été analysées, à travers des modèles statistiques, pendant quatre ans sur base trimestrielle.

En termes purement quantitatifs, les chiffres qui ressortent de cette étude ne sont pas, à l'heure actuelle, directement comparables à ceux que nous avons pu extraire de notre base de données informatique interne. Cependant, les résultats et les enseignements de cette étude, originale et approfondie, nous montrent que les parcours des personnes sont très variés et complexes, et se caractérisent surtout par un manque de stabilité.

Les bénéficiaires enregistrent en moyenne 4 statuts socioéconomiques différents en 4 ans et la moitié d'entre eux quittent déjà le CPAS après 8 mois. Leurs parcours comptent donc de multiples transitions et sont sujets à de nombreuses fluctuations.

Une petite moitié des bénéficiaires décroche un poste ou prend part à une mesure d'activation mais **seuls 12% parviennent à stabiliser durablement leur situation professionnelle** (= ils trouvent un emploi ou prennent part à une mesure d'activation dans les deux ans et travaillent pendant deux ans sans interruption). Un bénéficiaire sur trois retourne au CPAS au cours de ces quatre années. Plus la mise à l'emploi est courte, plus le bénéficiaire risque de basculer à nouveau vers l'assistance sociale.

À l'issue de la période d'observation de 4 ans, 21% des bénéficiaires dépendait « à nouveau » (11%) ou « encore » (10%) de l'assistance sociale. Bien que de nombreux anciens bénéficiaires aient à nouveau réintégré l'assistance sociale après une mise à l'emploi, la part des personnes ayant un emploi a augmenté régulièrement au cours de la période d'observation et a atteint 30% à la fin des 4 ans.

En même temps, **38% des anciens bénéficiaires a disparu tant du marché du travail que du système de sécurité sociale.** Il est possible qu'un changement soit intervenu au niveau de leur ménage ou de leur revenu, qu'ils aient déménagé à l'étranger ou qu'ils aient été sanctionnés et donc privés de droit à l'aide sociale. L'étude ne permet pas de déterminer la part vivant dans une pauvreté extrême.

Si l'on considère qu'à la même période, la durée moyenne d'occupation auprès de son employeur était de 12 ans pour l'ensemble de la population belge (données de 2006), l'étude de Sarah Carpentier montre bien combien la situation des bénéficiaires de l'aide sociale est volatile par rapport au reste de la population.²⁵

Les différences sont principalement dues aux origines sociales de la personne et à son éventuel passé migratoire. Mais les spécificités des contextes socioéconomiques locaux (marché de l'emploi notamment) et de la politique des CPAS jouent également un rôle, preuve de l'importance de l'action locale.²⁶

Dans cette thèse de doctorat, rédigée en anglais, le terme anglo-saxon « **social assistance** » est utilisé comme synonyme général du terme « **aide sociale** » utilisé en Belgique francophone.

Dans la littérature et dans les statistiques internationales, la notion de « social assistance » recouvre en effet « l'ensemble des transferts effectués par des administrations publiques ou des institutions à but non lucratif à des ménages, dans le but de répondre aux mêmes types de besoins que les prestations de sécurité sociale, mais qui sont octroyés en dehors d'un régime organisé d'assurance sociale et ne sont pas subordonnées au paiement préalable des cotisations » (définition de l'OCDE).

²⁵ Andersen et al., Job Mobility in the European Union: Optimising its Social and Economic Benefits, Danish Technological Institute, 2008, pages 21-22.

²⁶ À ce propos, selon l'étude de Sarah Carpentier, les CPAS « moins généreux » ne sont pas nécessairement ceux où les dénouements favorables sont plus fréquents.

Au terme de sa thèse, Sarah Carpentier tire les conclusions suivantes :

- > **Il convient de nuancer l'hypothèse selon laquelle les personnes restent de longues périodes sans interruption des prestations d'assistance sociale.** Les trajectoires socio-économiques des bénéficiaires de l'assistance sociale présentent une diversité et une complexité énormes. Les trajectoires sont dynamiques et volatiles. Elles montrent de nombreuses transitions et peu de stabilité des revenus. Le retour à l'assistance sociale est fréquent. Ces constatations sont conformes à celles des autres pays occidentaux et situent la Belgique dans le groupe intermédiaire.
- > **L'idée que le moyen de sortie le plus courant des prestations d'assistance sociale est le travail n'est pas valable,** car moins de la moitié des premières sorties de l'aide sociale sont liées à un travail (ou à des « politiques d'activation »).
- > **Une grande partie des personnes ayant quitté le système de l'aide sociale ne sont pas connues sur le marché du travail ou dans les bases de données de la sécurité sociale.** Cette constatation nécessite un examen plus approfondi. En tant que tel, il est quelque peu préoccupant que ces personnes ne construisent pas de droits sociaux et puissent être « déconnectées » (c'est-à-dire qu'elles ne bénéficient d'aucun salaire, assurance sociale ou prestation d'assistance sociale et ne dépendent pas du revenu d'un partenaire salarié).
- > **Les personnes qui cessent de bénéficier d'un revenu d'intégration (ou équivalent) pour travailler sont exposées à un risque élevé de retour à l'aide sociale.** Ce risque ne peut pas être attribué au profil des personnes. Cette constatation contraste avec les conclusions de certaines autres études réalisées dans d'autres pays occidentaux et mériteraient, par conséquent, d'autres recherches. Le travail est en effet généralement considéré comme la meilleure stratégie pour empêcher les personnes de tomber dans la pauvreté.
- > **L'intégration des bénéficiaires de l'assistance sociale sur le marché du travail peut être mieux perçue comme un processus impliquant plusieurs transitions et étapes, plutôt que comme une étape ponctuelle.** L'intégration sur le marché du travail des anciens bénéficiaires de prestations est généralement examinée sur la base d'une « transition » (d'un point dans le temps vers un autre), généralement l'accès à un travail après le versement des dernières prestations ou la participation à des mesures d'activation. Cependant, les parcours conduisant au travail des anciens bénéficiaires de l'assistance sociale sont beaucoup plus variés (par exemple, ils passent par des périodes sans aucun lien avec la sécurité sociale ou le marché du travail) et les périodes de travail sont généralement de très courte durée (la durée médiane des contrats de travail après une sortie de l'aide sociale est d'environ 4,5 mois). Considérer l'intégration au marché du travail comme un processus permet de prêter plus d'attention à la dépendance « entre les trajectoires » (les transitions antérieures affectent les transitions futures) et de reconnaître que le premier statut socio-économique après l'assistance sociale et son timing sont des éléments de base importants pour la trajectoire socio-économique ultérieure.
- > **Cette étude montre l'importance du contexte et des variations des caractéristiques sociodémographiques, de l'historique des accès au travail et à la sécurité sociale, des caractéristiques et de l'évolution des migrations, du contexte politique-institutionnel et de l'action des institutions locales.** Les individus sont généralement tenus pour responsables de leurs trajectoires socio-économiques, sans trop se préoccuper de la complexité des multiples facteurs et acteurs qui façonnent ces trajectoires. Les caractéristiques individuelles des personnes sortant de l'aide sociale sont les principaux déterminants du moment et du type de sortie, mais également le contexte socio-économique des organismes d'aide sociale et l'ouverture des politiques et des plans d'activation ont une influence considérable sur les trajectoires des personnes.
- > Malgré la forte augmentation des politiques d'activation, **les personnes issues de l'immigration ont besoin de plus de temps que les autres pour commencer à travailler et trouver un emploi stable.** Cette plus longue durée est principalement due à une chance plus faible de participer à une mesure d'activation ou d'ouvrir ses droits à la sécurité sociale. Malgré cela, lorsque les migrants

cessent de bénéficier de l'aide sociale, la sortie la plus fréquente est vers le travail. Le retour à l'aide sociale après une période de mise au travail est toutefois particulièrement fréquent chez les migrants non européens. Une des conséquences de tout cela, est que globalement les personnes issues de l'immigration (en particulier les non-européens) continuent de recevoir des prestations d'assistance sociale pendant plus longtemps que les personnes non-issues de l'immigration.

- > Dans les régimes où l'aide sociale est décentralisée, comme c'est le cas pour la Belgique, **les institutions locales sont généralement supposées être bien informées sur la population bénéficiaire et sur les opportunités du marché du travail local**, et utiliser les plans d'activation les plus adéquats, en particulier pour les bénéficiaires présentant les profils les plus défavorables sur le marché du travail. Cette étude n'en a trouvé aucune preuve pour le système belge.
- > **À long terme, le nombre de sorties de l'aide sociale vers l'emploi est étroitement lié aux opportunités du marché du travail.** Les mesures d'activation ne sont pas davantage utilisées dans les zones où le taux de chômage est le plus élevé. Par conséquent, les interactions entre les politiques sociales locales, les contextes locaux et les caractéristiques des bénéficiaires semblent exacerber plutôt qu'atténuer les chances sur le marché du travail des bénéficiaires aux profils défavorables ou vivant dans des contextes socio-économiques défavorables. Par exemple, les personnes issues de l'immigration ont besoin de plus de temps pour trouver un emploi et un emploi à long terme. De plus, les personnes nées de nationalité non européenne ont plus difficilement accès aux prestations de la sécurité sociale et aux politiques actives, c'est-à-dire aux trajectoires qui mènent plus facilement à une sortie de l'aide sociale à long terme.
- > **Le régime de l'aide sociale est une institution importante agissant pour l'intégration des nouveaux arrivants.** La plupart des décideurs politiques et des scientifiques jugent important de vérifier si les migrants reçoivent des prestations depuis plus longtemps que les nationaux et si les migrants qui résident plus longtemps dans le pays les reçoivent pendant une période plus courte que les migrants plus récents. En revanche, très peu d'études ont analysé le rôle des systèmes d'assistance sociale dans l'amélioration des conditions socio-économiques des migrants et encore moins des organisations d'assistance sociale (telles que le CPAS en Belgique) dans l'accélération des processus d'intégration des nouveaux venus dans la société d'accueil.

4.2. Rapport du SPP Intégration sociale sur la durée d'octroi des RIS

S'inspirant de l'Université d'Anvers, le SPP IS a publié en 2013 une analyse qui permet pour la première fois d'obtenir une vision d'ensemble de la variable « durée d'octroi » pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, au niveau de toute la Belgique.²⁷

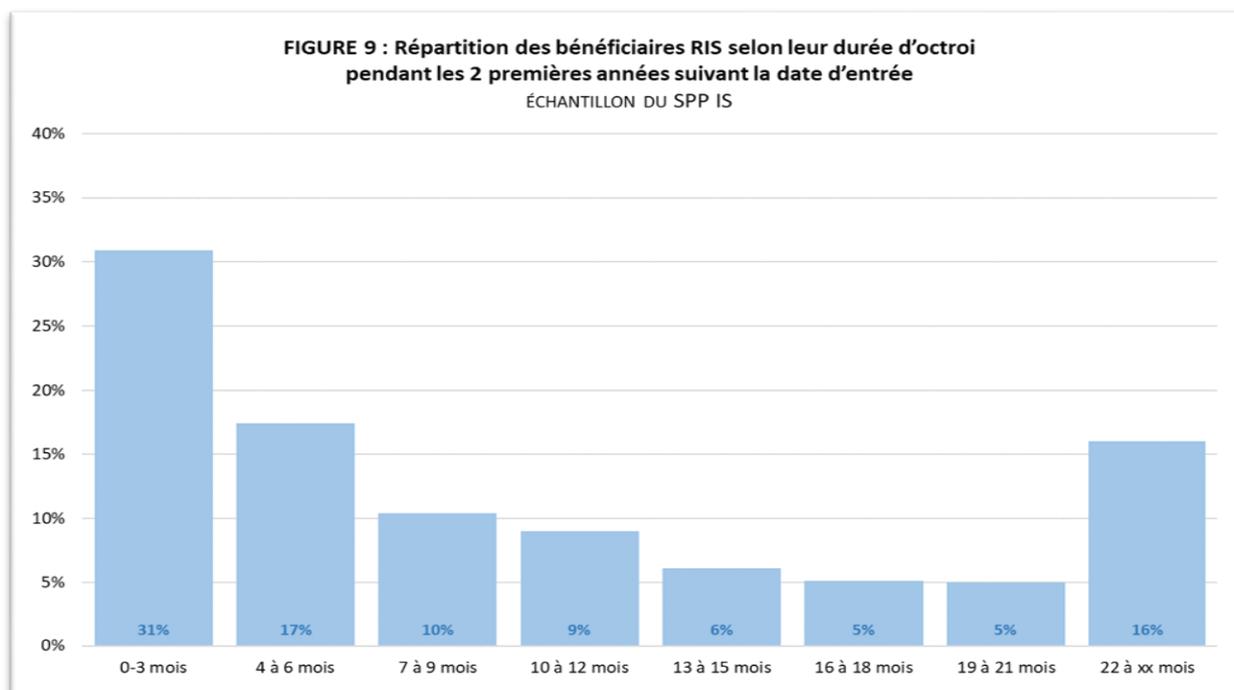
Au total, plus de 270.00 bénéficiaires d'un RIS ont été suivis de manière anonyme durant une période de deux ans à partir de la date de début de l'aide, ou à partir de la réouverture de l'aide après une interruption d'au moins 2 ans.

La durée de leurs aides a été enfin répartie en huit tranches bimensuelles, comme dans la [FIGURE 9](#) ci-après.²⁸

Seulement pour une petite fraction de ces bénéficiaires (16%) la durée de l'aide est supérieure à 21 mois dans les 2 ans d'observation. Ces périodes ne correspondent pas nécessairement à des périodes ininterrompues d'aide, vu qu'une personne peut bénéficier d'un revenu d'intégration sociale de manière discontinue tout au long de son parcours au CPAS.

²⁷ SPP Intégration sociale, FOCUS : DUREE D'OCTROI, 2013.2.

²⁸ Afin de pouvoir faire des comparaisons avec l'étude de l'Université d'Anvers, l'échantillon a été limité aux personnes qui bénéficiaient d'un RIS au plus tôt en janvier 2004 jusque décembre 2012.



En 2012, 32% des bénéficiaires avaient une durée d'octroi complète (365 jours) et 68% une durée incomplète (moins de 365 jours).

La durée d'octroi moyenne est de 9 mois (279 jours), la durée médiane est de 7 mois (201 jours).

L'analyse détaillée de la répartition des durées d'octroi selon le genre, l'âge et la catégorie familiale a permis de constater que :

- > La durée moyenne est systématiquement plus longue pour les femmes que pour les hommes
- > Les femmes ont plus souvent que les hommes une durée d'octroi complète
- > La proportion de femmes avec une durée d'octroi complète tend à diminuer depuis 2003
- > La proportion de bénéficiaires avec une durée d'octroi complète augmente avec l'âge
- > L'impact de l'âge sur la durée des aides est plus prononcé chez les femmes que chez les hommes.

En plus de cela, lors de cette analyse, les 589 CPAS de Belgique ont fait l'objet d'un regroupement en fonction de la taille de la population des communes.²⁹

Quatre clusters ont été définis comme suit:

1. Communes de petite taille, dont la population ne dépasse pas 15.000 habitants
2. Communes de taille moyenne, dont la population est comprise entre 15.001 et 50.000 habitants
3. Communes de grande taille, dont la population est comprise entre 50.001 à 150.000 habitants (avec ses plus de 130.000 habitants, **Schaerbeek** se situe dans la fourchette supérieure de ce troisième regroupement)
4. Les cinq grandes villes, dont la population est supérieure à 150.000 habitants (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand, Liège)

À cet égard, les chiffres du SPP IS montrent que pour les communes de grande taille (CT3), ainsi que pour les cinq grandes villes (CT4), la proportion de bénéficiaires avec une durée d'octroi complète est **plus élevée** et les durées moyennes d'octroi incomplètes sont les **plus longues**.

²⁹ En 2013, il y avait 589 CPAS en Belgique. Aujourd'hui, il y en a 581.

4.3. Rapport du SPP Intégration sociale sur la dimension de genre

Des nouveaux indicateurs sur la durée des périodes d'octroi ont été publiés par le SPP IS en 2016, dans le cadre d'un rapport sur la dimension de genre dans le revenu d'intégration sociale. Dans ce cas, près de 300.000 personnes bénéficiant d'un RIS pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2013 ont été suivis de manière anonyme durant une période de deux ans.³⁰

En termes de dimension de genre, cette nouvelle analyse confirme que :

- > Les **femmes** sont légèrement plus nombreuses parmi les bénéficiaires d'un RIS. Comparativement à leur présence dans la population 18-64 ans, elles sont surreprésentées de 3,9%.
- > Cette surreprésentation est à mettre en relation avec les **niveaux de qualification** des personnes. Les opportunités d'emploi sont en effet plus rares pour les personnes faiblement qualifiées et ceci d'autant plus si on est une femme. En 2014, le taux d'emploi des femmes à faible niveau de qualification était de 37,6% contre 54,6% pour les hommes.
- > La quasi-totalité (95%) des bénéficiaires de moins de 18 ans sont des **jeunes femmes**.³¹

En ce qui concerne plus précisément la durée des périodes d'octroi, il ressort que :

- > Lorsqu'elles bénéficient d'un RIS, **les femmes en bénéficient en général durant des périodes plus longues que les hommes**. Exprimée en nombre de mois, la durée médiane d'octroi d'un est de 13,7 pour les femmes et 11,4 mois pour les hommes.
- > Les **femmes ayant une charge de famille** présentent des durées d'octroi plus longues que les femmes isolées ou vivant en cohabitation. Ceci n'est par contre pas le cas des hommes dont les durées d'octroi sont les plus courtes alors qu'ils ont une famille à charge.
- > Les femmes avec une charge de famille et un partenaire de vie ont des durées d'octroi proches de leurs homologues masculins vivant dans une situation identique. Par contre, les **femmes en situation de monoparentalité** montrent des durées médianes d'octroi près du double de celles des hommes dans la même situation.³²

4.4. Comment comparer ces chiffres avec ceux du CPAS de Schaerbeek ?

Quels enseignements tirer de ces résultats ? Dans quelle mesure ces chiffres et ces constats généraux, élaborés au niveau fédéral, peuvent être replacés dans le contexte particulier d'un grand CPAS bruxellois ? Et appliquée à Schaerbeek, la mesure de la durée des périodes d'octroi fera-t-elle apparaître un comportement particulier et spécifique par rapport aux autres CPAS ?

Pour aborder ces questions, nous avons pu nous appuyer sur l'expertise du Service Études du SPP IS.

³⁰ SPP Intégration sociale, FOCUS : Hommes et femmes au CPAS, Numéro 14, Mars 2016.

³¹ Il faut être majeur pour prétendre au DIS. Néanmoins, la loi permet d'élargir le droit à trois catégories de mineurs : les mineur(e)s émancipé(e)s par le mariage, le mineur célibataire et ayant la charge d'un ou plusieurs enfants, et la mineure qui est enceinte.

³² La problématique de la monoparentalité a récemment été l'objet d'un état des lieux circonstancié à Bruxelles. Voir à ce propos : Plateforme technique de la monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Monoparentalités à Bruxelles. État des lieux et perspectives, 2013 ; CES, Avis d'initiative. Proposition de pistes d'action pour améliorer la situation des parents seuls, Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capital, 15 septembre 2016 ; MIRIAM, Un meilleur accompagnement pour les femmes monoparentales avec un Revenu d'Intégration Sociale, SPP IS, 2018.

À notre demande, des nouvelles statistiques ont été calculées, reprenant les informations suivantes sur une période de vingt ans :

1. Combien de personnes étaient bénéficiaires d'une aide financière (RIS ou équivalent) en 2018
2. Combien de ces personnes étaient déjà aidées **par le même CPAS** en 2017, 2016, ... jusque 1999
3. Combien de ces personnes étaient **déjà aidées par un CPAS** en 2017, 2016, ... jusque 1999. Ces dernières données tiennent compte de la mobilité des personnes, et par conséquent des aides éventuellement accordées dans le passé par d'autres CPAS.

Nous disposons de ces données pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique, et surtout pour chacun des 19 CPAS bruxellois.

Il est ainsi possible d'estimer, CPAS par CPAS, dans quelles proportions les bénéficiaires de l'année 2018 se répartissent en fonction de « l'ancienneté » de leurs aides (RIS + ERIS).

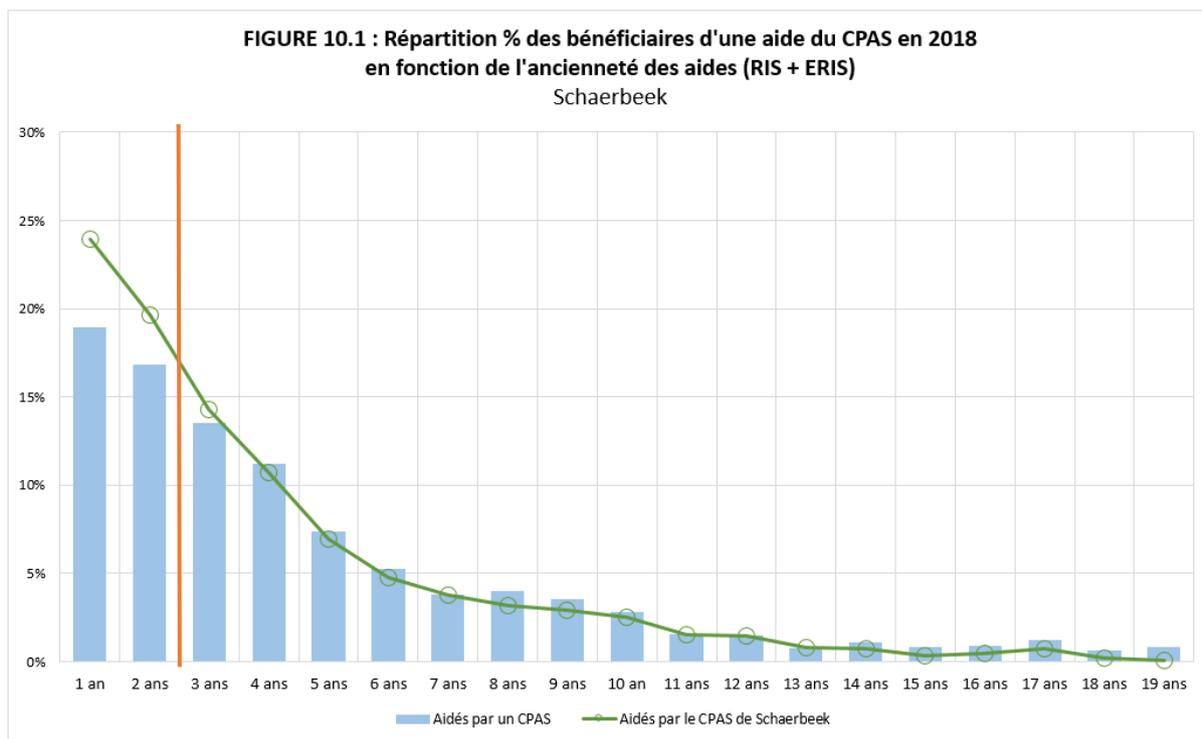
Par souci de concision, le TABLEAU 5 ci-dessous publie les chiffres concernant uniquement Schaerbeek.

Des données plus complètes et détaillées sont publiées dans l'**Annexe statistique**, pour chacun des **19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale** (TABLEAUX 5.1 à 5.19, pages 34 à 52 de l'Annexe statistique).

TABLEAU 5 : Bénéficiaires d'une aide du CPAS en 2018, selon l'ancienneté des aides (RIS + ERIS)

CPAS DE SCHAERBEEK		
Année	N° de bénéficiaires déjà aidés par le CPAS de Schaerbeek	N° de bénéficiaires déjà aidés par un CPAS
2018	9710	9710
2017	7387	7868
2016	5482	6236
2015	4096	4923
2014	3053	3832
2013	2380	3117
2012	1916	2609
2011	1551	2238
2010	1244	1850
2009	962	1504
2008	721	1230
2007	572	1078
2006	433	934
2005	354	861
2004	283	756
2003	248	673
2002	203	587
2001	130	466
2000	111	405
1999	102	324

Observons maintenant la FIGURE 10.1 ci-après, élaborée à partir des chiffres concernant Schaerbeek.



Prenant en compte uniquement les aides accordées par le **CPAS de Schaerbeek**, on peut estimer que 24% environ des bénéficiaires de ce CPAS sont aidés au maximum pendant un an, 20% pendant 2 ans et ainsi de suite jusqu'à 0,1% des bénéficiaires aidés pendant 19 ans (**courbe verte**)

Si, par contre, on tient compte de la mobilité des personnes, et l'on cumule les aides accordées par le CPAS de Schaerbeek à celles éventuellement octroyées dans le passé par **d'autres CPAS**, l'ancienneté des aides devient inévitablement plus longue et les proportions de bénéficiaires aidés depuis moins longtemps diminuent (**histogramme bleu**).

Dans le premier cas (courbe verte), on obtiendra que 44% environ des bénéficiaires du CPAS de Schaerbeek sont aidés au maximum pendant 2 ans.

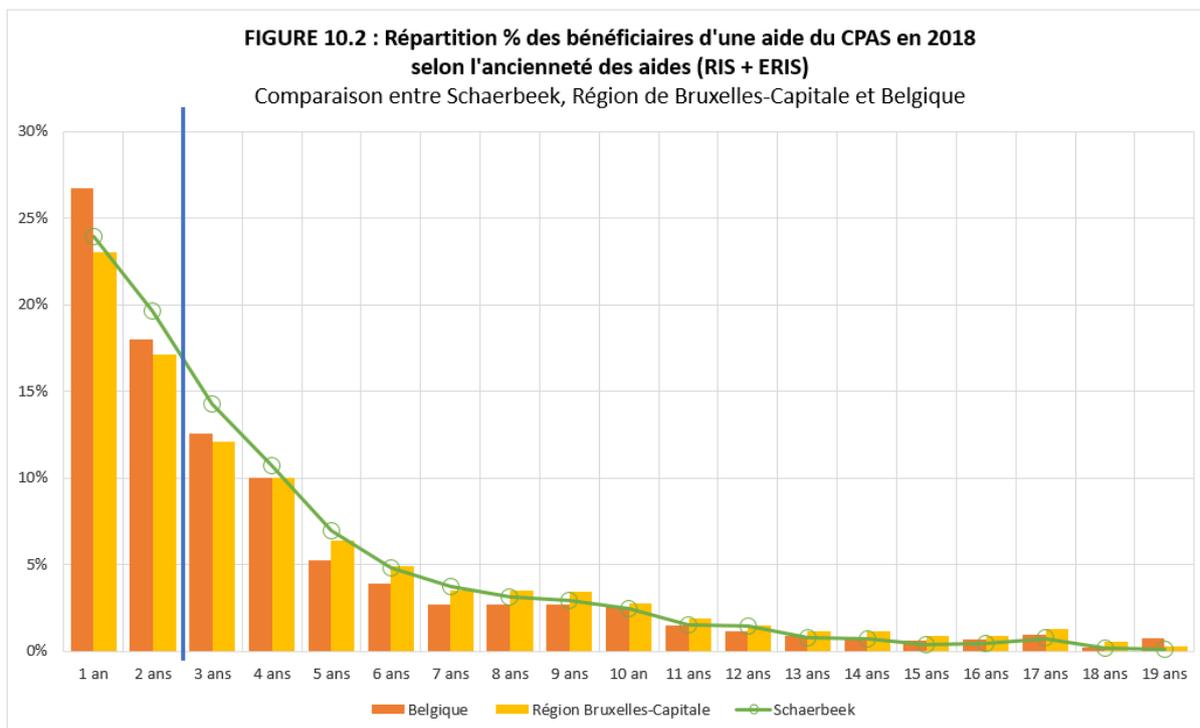
Dans le second (histogramme bleu), cumulant les aides éventuellement accordées par d'autres CPAS, la proportion de bénéficiaires aidés depuis deux ans au maximum tombe à 36%.

Voilà que ces nouvelles statistiques nous permettent de manière inédite de prendre en compte les spécificités locales et d'effectuer ainsi des comparaisons homogènes, tant **diachroniquement** que **synchroniquement**.

La FIGURE 10.2 ci-après compare les pourcentages de Schaerbeek à ceux de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'ensemble de la Belgique.

Pas besoin de longs discours pour commenter ce graphique. Comme déjà pour la plupart de nos indicateurs, visiblement Schaerbeek montre une dynamique comparable à celles des deux autres entités majeures.

Les principes de **diachronie/synchronie** sont deux approches d'un même sujet d'étude. La première s'intéresse à sa mise en place et à ses évolutions dans le temps, tandis que la seconde s'intéresse à un moment donné du temps.

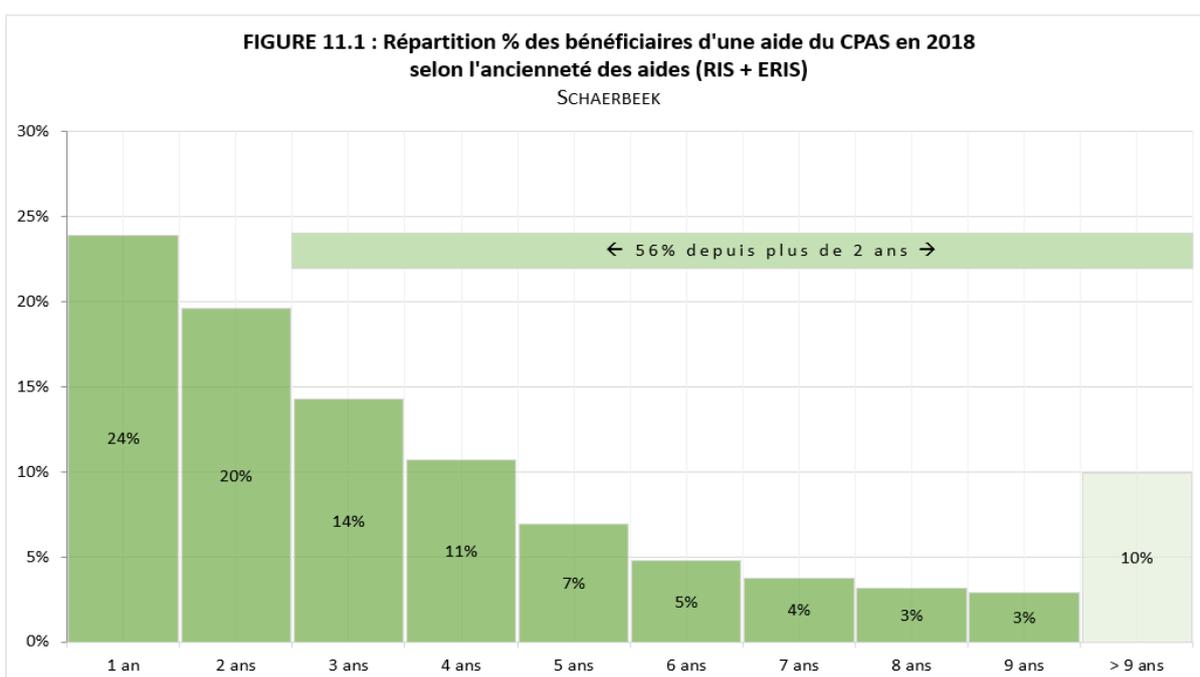


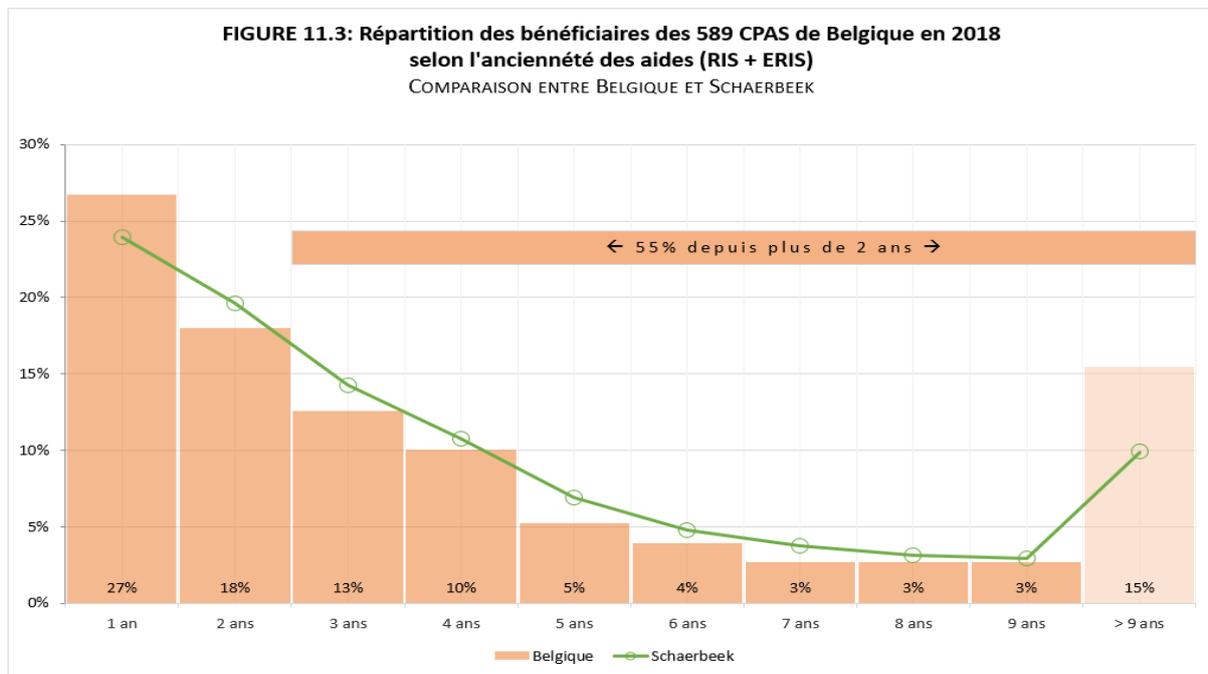
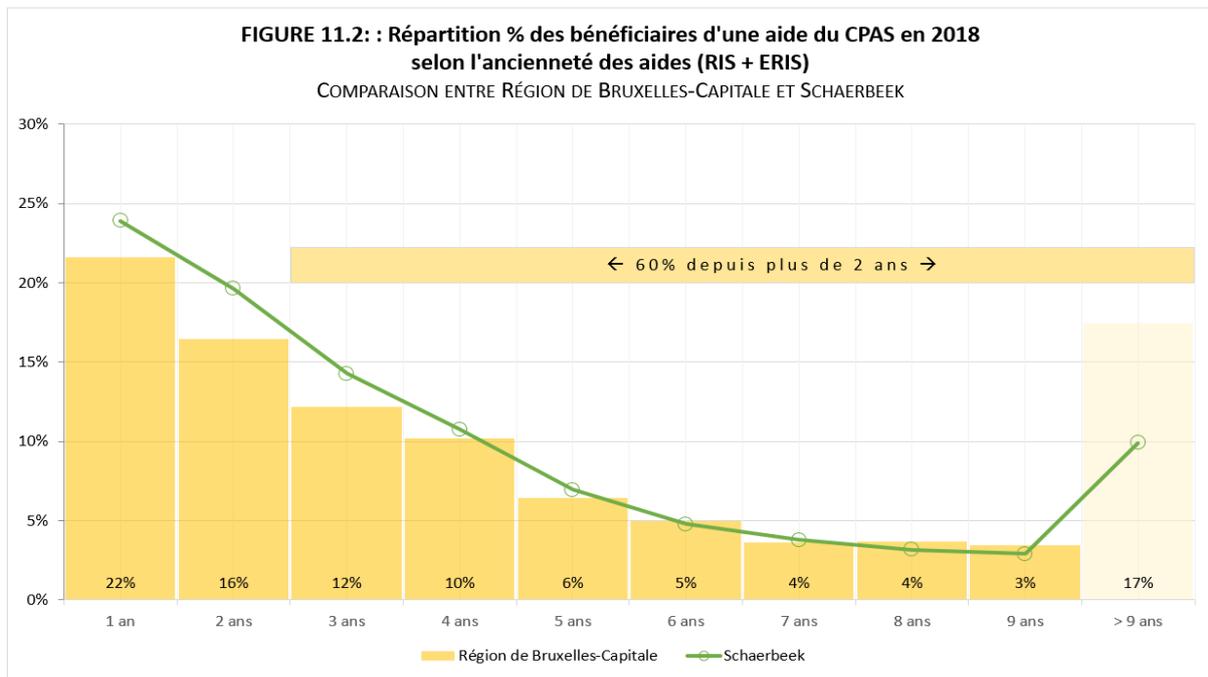
Il convient de préciser qu'à cause de la mobilité interne, pour la Belgique et pour la Région de Bruxelles-Capitale les chiffres régionaux et nationaux incorporent nécessairement, pour certains bénéficiaires, les aides octroyées par différents CPAS, alors que pour Schaerbeek le choix a été de tenir compte, dans cette comparaison, uniquement des aides accordées par son propre CPAS.

Ceci pour limiter les effets de situations survenus dans d'autres contextes communaux et pour accorder davantage d'importance à l'échelle d'action propre au CPAS.

Les mêmes comparaisons nous les avons en tout cas également calculées en prenant en compte les aides cumulées fournies par les différents CPAS et les résultats ne contredisent pas nos constats.

Par souci de précision, ces mêmes données ont été réorganisées une deuxième fois, en mettant plus spécialement en lumière les premières années d'aide (FIGURES 11.1 à 11.3 ci-après).





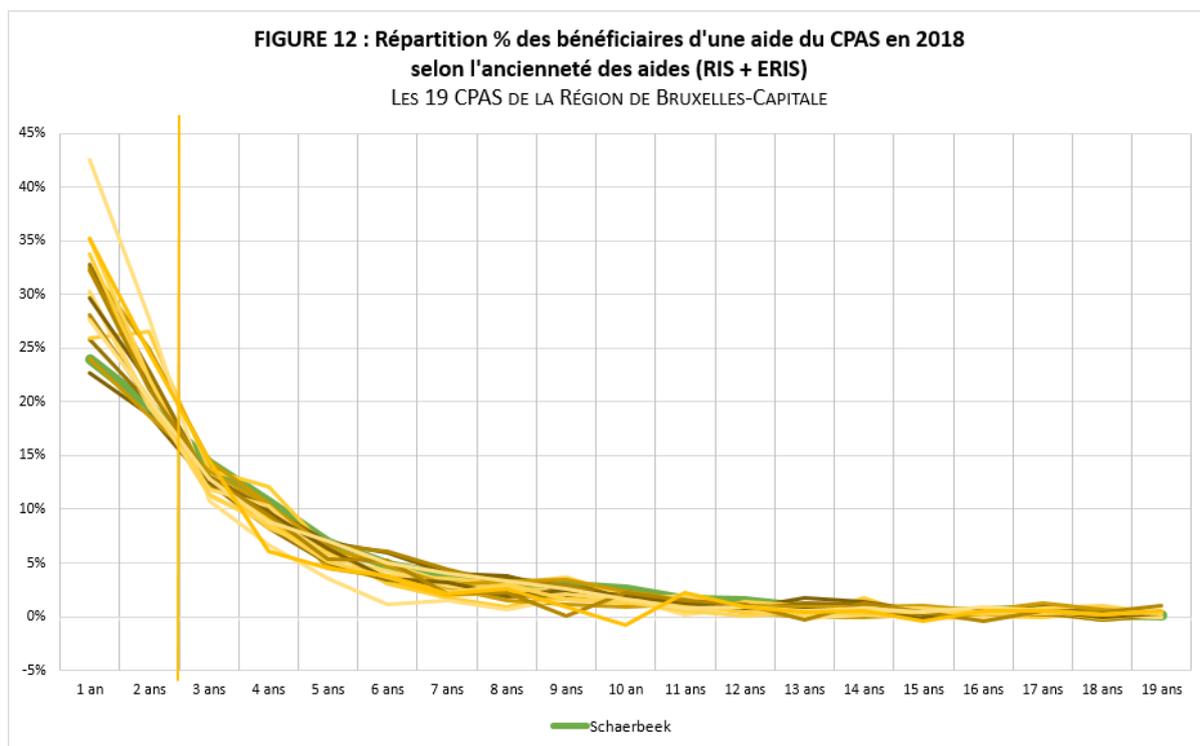
Encore une fois, les trois dynamiques coïncident. À vouloir chercher des différences, la proportion de bénéficiaires aidés depuis plus de 9 ans semblerait même légèrement plus faible à Schaerbeek que dans les deux autres entités.

Passons à présent à examiner plus en détail la situation des 19 CPAS Bruxellois.

La courbe verte qu'on aperçoit à peine dans la FIGURE 12 ci-après est encore une fois Schaerbeek.

Dans l'impossibilité graphique d'utiliser 19 couleurs différentes, les autres CPAS bruxellois y sont représentés comme des « spaghetti » aux différentes nuances.

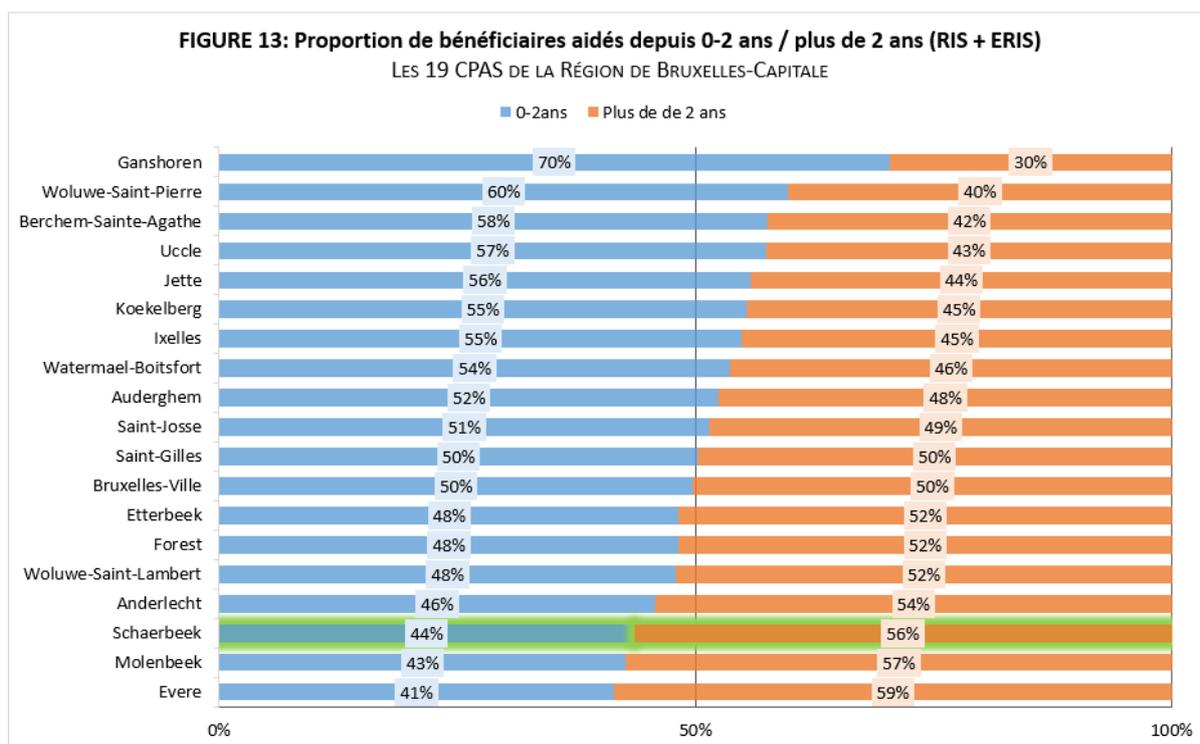
Pour tous, les données tiennent compte uniquement des aides accordées par un seul CPAS.



Que ce soit Schaerbeek ou Molenbeek, Uccle ou Ganshoren, les dynamiques restent assez similaires.

Des différences appréciables ressortent **durant les 24 premiers mois d'aide**. Ensuite, il est frappant de voir comment ces « spaghettis collent » les uns aux autres, nonobstant toute spécificité locale.

À cet égard, le dernier graphique nous permet de comparer les 19 CPAS de manière plus immédiate, en réduisant la comparaison à une seule variable dichotomique : celle de la proportion de bénéficiaires aidés depuis 0-2 ans ou depuis plus de 2 ans (FIGURE 13 ci-dessous).



En se concentrant sur les deux premières années d'aides, les différences deviennent en effet remarquables.

Au sommet, on retrouve des communes au profil sociologique bien différent de celui de Schaerbeek, comme Ganshoren et Woluwe-Saint-Pierre où 6 à 7 bénéficiaires sur 10 semblent pouvoir quitter l'aide du CPAS durant les premiers 24 mois.

Schaerbeek est située visiblement vers le bas, comme Anderlecht, Molenbeek et Evere. Dans ces quatre communes, la proportion de bénéficiaires quittant l'aide du CPAS durant les premiers 24 mois est inférieure à 5 sur 10.

Certains autres CPAS comme Bruxelles-Ville, Saint-Gilles et Saint-Josse, qu'on avait supposés être sociologiquement comparables à Schaerbeek, s'en éloignent et montrent un comportement plus hétérogène. D'autres encore, comme Woluwe-Saint-Lambert, se rapprochent maintenant de Schaerbeek, alors que leurs profils sociologiques sont certes bien différents.

Des hypothèses plausibles pourraient être formulées au fur et à mesure, comme le fait que le potentiel d'emploi d'un CPAS comme celui de Bruxelles-Ville doit sans doute être bien plus important que celui des autres CPAS, que la proportion de bénéficiaires âgés est plus importante à Woluwe-Saint-Lambert qu'à Schaerbeek ou que pour une commune de très petite taille comme Saint-Josse un bon nombre de « sorties du CPAS » sont en réalité des sorties du territoire communal, dues à une population notoirement assez mobile.³³

Mais sans la nécessaire connaissance des différents terrains, toute hypothèse ne peut que rester au stade d'hypothèse. Et surtout, il faut être bien conscients du fait que toutes ces variables sur la durée des aides, bien que intéressantes et utiles, ne nous délivrent que des informations quantitatives, alors que la mission des CPAS, telle que précisée par l'article 1 de la loi organique de 1976, est de permettre à chacun de mener une existence conforme à la dignité humaine.

Nous savons encore peu de choses, à ce stade, de la qualité des services et des accompagnements proposés pour que les personnes se rendent autonomes dans les différents CPAS, ni des raisons qui favorisent davantage l'émancipation de certains bénéficiaires plutôt que d'autres.

En ligne générale, rien ne nous autorise à supposer que les grandes tendances constatées par les études de l'Université d'Anvers et du SPP IS ne soient pas également d'application à Schaerbeek. Des notions telles que celle de « transition » et de « trajectoires » pourraient utilement y être appliquées, comme à n'importe quel autre CPAS.

De la même manière, on peut partir du principe que si les caractéristiques objectives et subjectives des personnes sont des déterminants importants du moment et du type de sortie de l'aide sociale, le contexte socio-économique des organismes d'aide et l'ouverture des politiques et des plans d'activation jouent également dans la détermination des moments de transitions de la personne et dans la direction et la « longueur » des trajectoires individuelles.

À ce propos, avec l'appui du Service Études du SPP IS, des nouvelles variables tenant compte tant du nombre de jours payés que des périodes d'interruption de l'aide devraient nous permettre, en 2020, d'élaborer pour chaque CPAS, des indicateurs synthétiques de la « **durée des trajectoires** ».

Nous comptons donc revenir bientôt sur ces arguments, avec de nouveaux indicateurs et, surtout, avec une meilleure prise en compte du terrain, de ses éléments qualitatifs et de la multiplicité des facteurs contextuels.

³³ À Saint-Josse, le solde migratoire interne est particulièrement négatif, en raison d'un mouvement de personnes qui, chaque année, quittent cette commune pour une autre commune belge (IBSA, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Zoom sur Saint-Josse-ten-Noode, 2016, page 11).

POINTS SAILLANTS

- Calculer des indicateurs de la durée d'octroi d'une aide sociale est loin d'être une opération banale.
- Pour situer la situation de Schaerbeek dans son contexte socio-institutionnel, nous avons préalablement analysé des études réalisées par l'Université d'Anvers et par le SPP Intégration sociale.
- Selon ces différentes études, si les caractéristiques individuelles des personnes sont des déterminants importants du moment et du type de sortie de l'aide sociale, le contexte socio-économique des organismes d'aide et l'ouverture des politiques et des plans d'activation jouent également dans la détermination des moments de transitions de la personne et dans la direction et la « longueur » des trajectoires individuelles.
- À notre demande, le Service Études du SPP Intégration sociale a calculé des nouveaux indicateurs de « l'ancienneté des aides », pour la Belgique, pour la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que pour les 19 CPAS bruxellois.
- Par rapport à la Belgique et à la Région de Bruxelles-Capitale, tout compte fait Schaerbeek montre une dynamique comparable à celles des deux autres entités.
- Comparant un par un les 19 CPAS bruxellois, des différences appréciables ressortent durant les 24 premiers mois d'aide.
- Des hypothèses pourraient être formulées pour expliquer les données de l'un ou l'autre CPAS, mais nous ne disposons pas d'une connaissance suffisante des différents terrains, ni de la qualité des services et des accompagnements proposés par les différents CPAS.
- Des nouveaux indicateurs tenant compte tant du nombre de jours payés que des périodes d'interruption de l'aide devraient nous permettre, en 2020, d'élaborer pour chaque CPAS, des indicateurs synthétiques de la « durée des trajectoires ».

5. PRINCIPAUX CONSTATS

De manière générale, les indicateurs relatifs à Schaerbeek font état d'une situation comparable à celles des autres entités géographiques. Des spécificités ont néanmoins été identifiées en mettant Schaerbeek en relation avec son contexte socioéconomique, démographique et institutionnel, d'une part, et avec d'autres réalités communales sociologiquement comparables, de l'autre.

En guise de résumé, l'état des lieux qui vient d'être tracé permet de dresser les constats suivants :

1. Les femmes sont légèrement surreprésentées par rapport à leur part dans la population résidente, qui est généralement d'environ 51%. L'intégration d'une **approche de genre** fait clairement apparaître des différences importantes en matière de précarité et de pauvreté. Le fait qu'en moyenne plus de femmes que d'hommes soient bénéficiaires d'un RIS, même si l'écart est faible et tend à se réduire, est une constante peu influençable par des facteurs locaux. Quel que soit le contexte local, les femmes ont généralement un taux d'emploi plus faible et sont plus exposées au risque de pauvreté que les hommes. Et plus spécifiquement, les femmes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ont plus souvent que les hommes une famille à leur charge.
2. Les jeunes de **moins de 25 ans** représentent à eux seuls près d'un tiers de tous les bénéficiaires (32%). Un taux de croissance plus prononcé à Schaerbeek qu'ailleurs pour cette catégorie d'âge a été enregistré en 2007/2008 et de 2011 à 2015. Même si la proportion de jeunes a cessé d'augmenter, on peut se demander pourquoi ce pourcentage ne se réduit pas, vu l'intérêt spécifique que les politiques sociales leur ont consacré ces dernières années (à travers les PIIS, par exemple). À Schaerbeek, les jeunes bénéficiaires d'un RIS sont aussi particulièrement nombreux par rapport à la population résidente : parmi les jeunes de 18 à 24 ans, un sur cinq est bénéficiaire d'un RIS (en Région de Bruxelles-Capitale seulement Molenbeek a un pourcentage de jeunes émargeant au CPAS plus élevé que Schaerbeek).
3. La proportion de bénéficiaires « **cohabitants** » et « **avec charge de famille** » a visiblement augmenté ces dernières années à Schaerbeek, au détriment de la catégorie des « **isolés** ». Officiellement, plus de 70% des bénéficiaires RIS sont aujourd'hui des personnes vivant en ménage. Dans ces deux catégories se concentrent un bon nombre de **jeunes** (cohabitants) et de **femmes avec enfants et sans partenaire** (charge de famille).

Seule une petite partie de cette dynamique est explicable par un changement démographique de la population schaerbeekoise. Il faut en effet considérer que les données administratives concernant la catégorie familiale ne correspondent pas toujours à des critères démographiques et sociologiques, et ce notamment en ce qui concerne la catégorie dite des « cohabitants », qui est attribuée tant à la personne vivant réellement en couple sans enfants, comme au jeune qui habite encore chez ses parents, ou à des colocataires dont le seul lien est le souci de partager un logement à un prix abordable.
4. La proportion de bénéficiaires **étrangers** est élevée à Schaerbeek, mais pas à cause d'une plus grande dépendance à l'égard de l'aide sociale, et pas autant qu'en Belgique et dans la Région de Bruxelles-Capitale, si l'on tient compte des différentes nationalités parmi la population résidente.

Qu'il s'agisse de ressortissants de l'UE ou non, la question de la nationalité, des origines et des projets migratoires des personnes est un sujet qui mérite d'être approfondi et qui ne peut pas être traité séparément des autres.

À ce propos, la thèse de l'Université d'Anvers avait relevé que les personnes issues de l'immigration continuent à avoir moins de chances que les autres de commencer à travailler et de trouver un emploi stable. Une des conséquences, est qu'elles continuent de recevoir des prestations d'assistance sociale pendant plus longtemps que les personnes non-issues de l'immigration. L'autre conséquence, favorable pour l'ensemble de la société, est que le fait de « passer par le CPAS » renforce et accélère, au final, les processus d'intégration et d'insertion socio-professionnelle de ces nouveaux habitants.

5. Le CPAS de Schaerbeek est **l'un des plus grands CPAS de Belgique**, le cinquième précisément en termes de nombre total de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale. Le **nombre de RIS** accordés à Schaerbeek est en plus constamment à la hausse. Le phénomène est particulièrement évident pour les bénéficiaires des moins de 25 ans.

Les « **taux de croissance** » des bénéficiaires RIS de Schaerbeek, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique suivent la même évolution. Ils sont presque toujours positifs et les oscillations de l'indicateur, vers le haut comme vers le bas, sont quasiment synchronisées pour les trois entités géographiques observées. Plus que les spécificités locales, ce sont donc des macro-facteurs contextuels qui sembleraient influencer davantage l'évolution du nombre de bénéficiaires, et en premier lieu la conjoncture économique et les stratégies adoptées en matière de politiques sociales (aux niveaux européen, national et régional), comme la crise économique et financière de 2008, la limitation des allocations d'insertion de 2012 et les transferts vers les CPAS des chômeurs sanctionnés par l'Onem, l'afflux de réfugiés reconnus autour de 2015 et le transfert vers le droit à l'intégration sociale des personnes en protection subsidiaire en 2016.

6. Schaerbeek est parmi les communes les plus pauvres du Royaume et, par conséquent, parmi celles avec un plus grand **nombre de RIS par rapport au nombre d'habitants**. Il s'agit d'un phénomène qui concerne toute la Région de Bruxelles-Capitale, et particulièrement des communes comme Molenbeek, Saint-Josse, Saint-Gilles, Anderlecht, Forest, Bruxelles-Ville.

7. Concernant la **durée des périodes d'octroi** d'une aide du CPAS, le peu d'études réalisées convergent autour des notions de parcours, et des multiples transitions, trajectoires et fluctuations, et sur le fait que les marchés locaux de l'emploi, les mesures d'activation, les réformes de la sécurité sociale, le contexte socio-économique des organismes d'aide sociale et l'ouverture des politiques et des plans d'activation ont une influence considérable sur les trajectoires des personnes, tout comme les différents parcours migratoires, les inégalités entre hommes et femmes, les conditions d'âge, les qualifications et les motivations individuelles, etc. Nous parlons donc de l'hypothèse que ces notions pourraient utilement être appliquées à Schaerbeek, comme à tout autre CPAS.

Tout compte fait, la répartition du nombre de bénéficiaires en fonction de la durée des aides montre pour **Schaerbeek une dynamique cohérente avec celles de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique dans son ensemble**.

Examinant de plus près la situation des 19 CPAS Bruxellois, il apparaît que les dynamiques sont assez similaires et proches les unes des autres. Des différences toutefois ressortent, surtout en ce qui concerne la **proportion de bénéficiaires aidés depuis un an ou deux**. À cet égard, Schaerbeek est plutôt située au même niveau qu'Evere, Molenbeek et Anderlecht, alors que des CPAS comme Ganshoren, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierreregistrent proportionnellement plus de sorties « précoces » (durant les deux premières années d'aides).

Il faut toutefois considérer que toutes ces variables sur la durée des aides nous délivrent uniquement des informations quantitatives, alors que la mission des CPAS est de permettre à chacun de mener une existence conforme à la dignité humaine.

8. Dans la plupart des indicateurs analysés, Schaerbeek est entouré des mêmes 6 communes bruxelloises : Molenbeek, Saint-Josse, Saint-Gilles, Anderlecht, Forest, Bruxelles-Ville.

Uniquement pour les indicateurs relatifs à la durée des aides, certains CPAS qu'on avait supposé être sociologiquement comparables à celui de Schaerbeek montrent un comportement plutôt hétérogène. En effet, si Molenbeek et Anderlecht restent assez proches de Schaerbeek, d'autres comme Bruxelles-Ville semblent s'en éloigner. Le CPAS d'Evere paraît également proche de celui de Schaerbeek par rapport à certains indicateurs (nombre de RIS pour 100 habitants, nombre de bénéficiaires RIS âgés de 18 à 24 ans, durée de périodes d'octroi).

L'objectif de ce rapport est de présenter un premier bilan des données, indicateurs et études qui pourraient guider et mieux mettre en perspectives l'action du CPAS de Schaerbeek et d'indiquer, par ce biais, les pistes de travail de l'Observatoire, pour 2020 et 2021.

Pour ce faire, nous allons commencer par suggérer des **problématiques**, exprimées sous forme de questions, énoncer des **hypothèses** de recherche et préciser certaines **options méthodologiques**.

Des hypothèses seront également formulées quant aux résultats attendus et aux effets possibles sur la politique sociale du CPAS.

6.1 Problématiques

Ce premier rapport permet d'identifier trois axes problématiques principaux.

Par souci de clarté, ici ils sont présentés séparément, alors qu'en réalité ils sont transversaux, se chevauchent, co-agissent et sont intrinsèquement liés les uns aux autres.

1. **Condition des jeunes.** À Schaerbeek, parmi les jeunes de 18 à 24 ans, un sur cinq est bénéficiaire d'un RIS :

Comment interpréter un tel phénomène? Quels sont les facteurs qui bloquent la dynamique sociale d'une population qui, par définition, devrait être dans sa phase de définition et de construction d'un projet de vie, que ce soit d'études, professionnel, familial ou autre? Quelles portes leur ont été fermées? Le recours à une aide sociale, que représente-t-il dans leurs trajectoires? Le CPAS, quelles portes leur ouvre-t-il? Et quelles différences entre les trajectoires des hommes et celles des femmes?

2. **Charge familiale.** Officiellement, à Schaerbeek plus de 70% des bénéficiaires RIS sont aujourd'hui des personnes vivant en ménage (cohabitants ou avec charge de famille). Dans ces deux catégories se concentrent un bon nombre de jeunes et de familles monoparentales, où le chef de ménage est souvent une femme, la plupart des fois d'origine étrangère :

Comment interpréter un tel phénomène? Ces données administratives, reflètent-elles la sociologie de la population locale? Dans quelle mesure? Les charges familiales, la monoparentalité, l'éducation et la prise en charge des enfants, sont-ils des facteurs incitants, ou plutôt des obstacles à la mise en œuvre d'un projet de vie? Comment agir sur la pauvreté infantile?

3. **Bénéficiaires issus de l'immigration.** Compte tenu de la sociologie de Schaerbeek, des questions comme la nationalité, la maîtrise des langues, les origines, les relations interculturelles et les projets migratoires des personnes sont tous des sujets qui méritent bien d'être considérés et approfondis et qui ne peuvent pas être traités séparément des autres :

La population d'origine étrangère a-t-elle plus fréquemment et plus longtemps recours à l'aide sociale que les ressortissants nationaux? Si oui, pour quelles raisons? Avec quels résultats? Et quelles différences, à ce propos, entre les trajectoires des hommes et celles des femmes?

La **problématique**, c'est le point de départ de toute démarche de recherche. C'est ce que nous voulons savoir d'un phénomène. C'est l'énonciation d'une question qui pose problème, qui intrigue et que l'on veut mieux comprendre ou expliquer. Un exemple de problématique est : *Pourquoi la population de nationalité étrangère est-elle surreprésentée parmi les bénéficiaires du CPAS?*

L'**hypothèse de recherche** est la réponse qu'on suppose pouvoir donner à notre question problématique. C'est un énoncé provisoire qui prédit les résultats, une proposition que l'on veut discuter. Pour être crédible, elle doit s'appuyer sur des faits réels et être vérifiable selon des données qualitatives ou quantitatives. Un exemple d'hypothèse est : *Les personnes issues de l'immigration ont moins de chances que les autres de trouver un emploi stable.*

Enfin, par **options méthodologiques**, nous entendons les choix, les outils et les précautions qui vont guider notre travail de recherche et que nous allons adopter pour aboutir à des résultats fiables. Un exemple d'option méthodologique est : *Les données quantitatives seront complétées par d'autres sources d'information qualitatives, telles que les entretiens et les groupes de discussion.*

6.2 Hypothèses de recherche

Les hypothèses suivantes ont été déduites des constats et des problématiques précédemment exposés pour être analysées et « testées » à travers un processus de recherche :

- *L'emploi est le meilleur vecteur d'émancipation durable du citoyen bénéficiaire*
- *Mettre un jeune sans formation à l'emploi, c'est lui donner un « billet de retour » vers le CPAS*
- *Les femmes ayant une charge de famille présentent des durées d'octroi plus longues que les femmes isolées ou vivant en cohabitation*
- *Les étrangers s'intègrent plus vite quand ils bénéficient d'une aide du CPAS*
- *L'accompagnement proposé durant les 24 premiers mois d'aide est un tournant important dans l'évolution des trajectoires individuelles*

Elles constitueront ainsi les axes de recherche de l'Observatoire pour 2020 et 2021.

Partant d'une ou de plusieurs de ces hypothèses, par le biais d'une **enquête participative** l'on pourrait, par exemple, réaliser un « zoom » des trajectoires de vie des jeunes bénéficiaires, en particulier ceux qui ont des responsabilités familiales, pour ainsi dire à un stade précoce : jeunes couples, jeunes femmes seules avec enfants, etc.

L'objectif serait de faire ressortir les points bloquants, de pouvoir ainsi intervenir dès que possible « là où ça coince » (manque de qualification, rupture de projets d'études, endettement, logement, scolarisation des enfants, etc.).

Les définitions et les formes d'**enquête participative** sont multiples mais elles présentent toutes un point commun : la prise en compte assumée, à des degrés variables, de l'expérience de vie, de connaissances implicites et de savoirs non académiques des personnes.

6.3 Options méthodologiques

Le cadre méthodologique sera précisé ultérieurement (janvier/février 2020), mais il est important d'énoncer dès maintenant les quelques options générales qui guideront les travaux de recherche.

1. Tenir compte du contexte. En plus des indicateurs ponctuels, il est recommandable de prendre en compte des indicateurs contextuels (PIB, taux d'emploi, etc.), de les positionner par rapport à l'évolution de la législation et des pratiques administratives (contractualisation de l'aide, prestations de la sécurité sociale, politiques actives de l'emploi, etc.) et de les situer dans leur contexte socio-institutionnel (Schaerbeek, par exemple, ne peut pas être observée faisant abstraction de la sociologie de la Région de Bruxelles-Capitale).

2. Combiner indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les données quantitatives peuvent utilement être nourries, complétées – et même contredites à l'occasion – par des sources orales, individuelles et collectives, telles que les récits de vie et les groupes focus (et vice-versa).

3. Garder à l'esprit la différence entre indicateurs et objectifs. L'indicateur est une information qui permet de mesurer des progrès accomplis en vue d'atteindre un objectif. Il illustre concrètement, en tout ou en partie, le résultat, le phénomène ou l'objet qu'on veut mesurer. Mais l'indicateur n'est pas l'objectif, et l'objectif n'est pas d'atteindre un indicateur (l'impact des réformes de l'assurance-chômage sur certains indicateurs de l'emploi en est un exemple des plus flagrants).³⁴

4. Utiliser la triangulation. Toute information peut être recueillie, vérifiée et validée sous plusieurs optiques, en tenant compte des différences en termes de positionnement et d'expérience, en choisissant des unités

³⁴ L'on fait référence à l'indicateur de l'Onem « Nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi », souvent utilisé dans les médias comme l'équivalent du taux de chômage. Une baisse de cet indicateur peut être due tant à une diminution du nombre de demandeurs d'emploi, qu'à une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi exclus des allocations de chômage, et donc non-indemnisés. C'est le cas notamment des jeunes en stage d'insertion ou des demandeurs d'emploi émergeant aux CPAS.

d'analyse différentes (par ex., groupes de bénéficiaires, éducateurs de rue, etc.) et en utilisant des techniques différentes (entretien individuel, discussion en petits groupes, etc.).

5. Assurer une meilleure connaissance du tissu socioéconomique local. Dans ce premier rapport, l'accent est mis notamment sur la population bénéficiaire. D'autres volets d'analyse pourraient être consacrés à une meilleure connaissance du tissu socioéconomique de Schaerbeek. Il s'agirait, à titre d'exemple, d'en apprendre davantage sur :

- **L'économie locale** (tissu entrepreneurial, marché de l'emploi, activités innovantes, opportunités et obstacles à l'autocréation d'emploi, métiers en pénurie, etc.), ainsi que le réseau de services, aides et conseils présents à cette fin sur le territoire communal et régional (Actiris, Missions locales, guichets de l'économie locale, couveuses d'entreprises, fédérations patronales, etc.).
- **La dimension de genre** (typologies familiales, place des femmes dans la société locale, risques de discrimination associés à la dimension de genre, etc.), ainsi que les réseaux associatifs et institutionnels actifs dans ce domaine (plannings, associations, centres d'écoute et d'aide, etc.).
- **L'accès au logement** (évolution du marché, changements urbanistiques et grands projets immobiliers, logement social, surpopulation, risques d'expulsions, précarités énergétiques, etc.), ainsi que les réseaux associatifs et institutionnels actifs dans ce domaine (agences immobilières sociales, associations de locataires et de propriétaires, centres d'aide et de conseil juridique, etc.).
- **Les risques de précarité et pauvreté** (populations touchées par ces risques, pauvreté infantile, impact de la pauvreté sur les conditions de santé, sur la scolarité des enfants, sur le non-recours aux aides, etc.), ainsi que les réseaux associatifs et institutionnels actifs dans ce domaine (banques alimentaires, associations de lutte contre la pauvreté, centres d'écoute et d'aide, etc.).

6. Travailler en réseau. L'Observatoire travaille en concertation et en réseau, d'abord et de manière transversale, avec d'autres projets locaux, internes et externes au CPAS. La Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek (CASS) est l'un des éléments pivots de cette mise en réseau.

En plus de cela, différentes typologies de collaborations permettent d'échanger et situer nos analyses avec celles d'autres professionnels du social et ont un effet multiplicateur sur l'action et la visibilité du CPAS, vis-à-vis tant de la population que du monde institutionnel :

- L'Observatoire interviendra dans le **projet MIRIAM**, consacré à l'accompagnement des familles monoparentales bénéficiaires d'un RIS, pour lequel le CPAS de Schaerbeek est candidat en 2020.³⁵
- Des partenariats seront mis en place avec d'autres CPAS, pour approfondir des sujets d'intérêt commun (Schaerbeek et Molenbeek sont par exemple les deux communes de la Région de Bruxelles-Capitale ayant le pourcentage le plus élevé de bénéficiaires du CPAS au sein de la population âgée de 18 à 24 ans).
- Des collaborations comme celle avec le **Service Études du SPP IS** ont permis dans cette phase de créer des nouveaux indicateurs, de faire des comparaisons plus homogènes et d'en circonscrire et détailler les interprétations.
- Des contacts ont également été établis avec l'Université d'Anvers et d'autres sont souhaitables avec d'autres universités et instituts de recherche, comme l'ULB, l'UCL, la Saint-Louis, l'Institut bruxellois de statistique et analyse, le service études de Brulocalis, celui de la Fédération des services sociaux, etc.

³⁵ MIRIAM est un projet que le Service Public fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS) a déjà développé dans certains CPAS. Ce projet a pour public cible les mères monoparentales qui reçoivent une aide sociale. Voir à ce propos : MIRIAM, Un meilleur accompagnement pour les femmes monoparentales avec un Revenu d'Intégration Sociale, SPP IS, 2018 ; Plateforme technique de la monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Monoparentalités à Bruxelles. État des lieux et perspectives, 2013 ; CES, Avis d'initiative. Proposition de pistes d'action pour améliorer la situation des parents seuls, Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capital, 15 septembre 2016.

6.4 Résultats attendus

À moyen et à long terme, la finalité de la recherche est de concevoir des politiques et des stratégies d'accompagnement qui permettent aux bénéficiaires de construire plus facilement des parcours d'émancipation durables, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Une connaissance plus objective des trajectoires des personnes, de la diversité des parcours et des différentes temporalités nous permettra d'affiner nos stratégies d'accompagnement et de les adapter à la diversité des situations sociales.

La diversification des approches est déjà au cœur des préoccupations et des pratiques des différentes équipes sociales.

Des modalités d'accompagnement adaptées, modulées autour de la spécificité et de la diversité des situations, des demandes, des besoins, des projets et des potentialités de chacun, sont expérimentées et pratiquées au quotidien. Pour ce faire, les différentes équipes développent des outils de « bilan » (enquête, bilan social, bilan socioprofessionnel, évaluations, etc.) et les intègrent progressivement dans le processus de développement et de modulation des PIIS, dont l'objectif est de mettre en place un accompagnement personnalisé.

Par la création de l'Observatoire du social, et par les résultats de ses recherches, on attend des indications opérationnelles sur les actions à mettre en place pour renforcer les méthodes et les pratiques d'accompagnement existantes et pour en expérimenter des nouvelles.

Différentes pistes pourraient être explorées pour affiner les stratégies d'accompagnement :

- Durant les deux premières années d'aide, vérifier si les conditions (individuelles, familiales, contextuelles, etc.) sont suffisamment réunies pour qu'un projet raisonnable d'émancipation soit mis en place dans le court terme ou, à défaut, « co-construire » les conditions de cette émancipation.
- Pour les bénéficiaires aidés depuis plus longtemps, orienter plutôt l'accompagnement vers l'identification, la prise de conscience et la réduction des facteurs bloquants et vers la co-construction de facteurs incitants.
- Pour certaines catégories de bénéficiaires, plus exposés que d'autres aux risques de « blocage dans le cercle de la précarité », mettre en place des stratégies ciblées et « **sur mesure** ».

À titre d'exemple, pour les personnes en situation de monoparentalité une **stratégie sur mesure** pourrait consister à :

- Améliorer l'accès à l'information et rendre plus accessible l'aide à laquelle les parents seuls pourraient avoir droit
- Accompagner les moments des séparations et des transitions familiales (CPAS, plans familiaux, services de créances alimentaires ...)
- Étudier la réalité des familles monoparentales précarisées et observer l'évolution de leurs situations au fil des années
- Informer sur le pour et le contre des différentes formules de conciliation entre vie privée et vie professionnelle
- Réserver un pourcentage de places d'accueil de la petite enfance aux familles précarisées en situation de monoparentalité, afin de rendre plus facile leurs démarches de formation, de recherche d'emploi ou d'autocréation d'emploi
- Créer plus de places d'accueil adaptées aux horaires atypiques, accessibles financièrement et de qualité afin de faciliter l'accès à l'emploi

6.5 Retombées possibles sur les politiques sociales

Un des axes d'action des CPAS, qui consiste à assurer le droit à l'intégration sociale via une mise à l'emploi, vient d'être reformé en Région de Bruxelles-Capitale.³⁶

Par rapport à la mesure de mise à l'emploi, basée sur l'article 60, § 7 de la loi organique du 8 juillet 1976, en région de Bruxelles-Capitale un nouveau dispositif dit « contrats d'insertion » vise davantage un accès durable au marché de l'emploi classique, et donc l'amélioration des compétences de la personne.

Conformément à cette orientation politique, on peut d'ores et déjà s'attendre à ce que les résultats de la recherche aient un impact (en termes de recommandations) sur la façon de mettre en place la transition « aide du CPAS → vie économiquement active », principalement pour les plus jeunes.

La durée des contrats d'insertion proposés par les CPAS est en effet souvent trop courte, et peu compatible avec une politique d'insertion visant le long terme, pour que la personne puisse réellement développer et améliorer ses compétences professionnelles, en particulier pour les jeunes travailleurs sans expérience.³⁷

Pour pallier ce problème, en matière de politiques sociales on s'attend à ce que la recherche nous fournisse des pistes sur la façon de mieux articuler certains dispositifs de mise à l'emploi.

Par exemple, pour rendre plus durable le parcours d'insertion et de formation des plus jeunes :

- Proposer des contrats à temps partiel. Une intégration trop rapide sur le marché du travail, sans renforcement adéquat des compétences professionnelles, équivaut souvent à garantir l'échec du projet professionnel de la personne et, tôt ou tard, son retour à l'aide sociale. Un travail à temps partiel permettrait, d'une part, de « diluer » la durée totale de la transition vers l'emploi et, d'autre part, de mieux concilier travail et formation durant cette phase.
- Construire des trajets d'insertion professionnelle à travers plusieurs « petits contrats ». Comme pour la piste précédente, des projets d'insertion socioprofessionnelle « par étapes », articulés entre autres autour de plusieurs contrats de courte durée, permettraient à la personne d'être plus visionnaire quant à ses objectifs et à l'accompagnement d'être plus en syntonie avec une politique visant la durabilité.
- Sensibiliser à l'importance des stages d'observation et des formations. Les personnes qui ont connu des échecs scolaires sont parmi les plus réfractaires à la formation, même lorsqu'elle est gratuite, à portée de main, et pourrait offrir de réelles opportunités d'emploi. Sensibiliser les bénéficiaires, les plus jeunes notamment, à la formation, passe aussi par le fait de proposer davantage de formations « déscolarisées », comme stages, formations en alternance, etc.
- Continuer à développer, améliorer et adapter les outils de « bilan » (enquête, bilan social, bilan socioprofessionnel, évaluations, etc.) et à les intégrer dans le processus de développement et de modulation des PIIS.

³⁶ L'ordonnance du 14 mars 2019 vise à réformer en profondeur la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS. Les objectifs principaux de cette ordonnance sont les suivants : modernisation, simplification de la tutelle, harmonisation des fonctions et de la gestion des CPAS dans un souci de renforcement de l'efficacité, de la discipline comptable et budgétaire. Le texte prévoit notamment de simplifier le contrôle administratif, les règles et procédures actuelles en la matière. La politique du personnel est également clarifiée. L'ordonnance a en outre pour but de mettre en œuvre des principes de bonne gouvernance au niveau local. L'ordonnance est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2019.

³⁷ Tout contrat de travail conclu en application de l'article 60, § 7 de la loi organique des CPAS ne peut dépasser une certaine durée maximale qui est soit égale à la durée nécessaire à l'obtention d'allocations de chômage complètes (312 jours de travail pour les moins de 36 ans), soit de maximum 6 mois au cas où le contrat de travail est conclu dans le but de favoriser l'expérience professionnelle de la personne. Ces limites n'ont pas été modifiés par l'ordonnance du 14 mars 2019.

Pour conclure, le tableau ci-dessous synthétise les **axes de travail de l'Observatoire du social** pour les deux prochaines années.

AXES DE TRAVAIL DE L'OBSERVATOIRE DU SOCIAL POUR 2020-2021				
PROBLÉMATIQUES	HYPOTHÈSES	CHOIX MÉTHOD.	POLITIQUES SOCIALES	PISTES
Conditions des jeunes Charge familiale Immigration	<i>L'emploi est le meilleur vecteur d'émancipation durable du citoyen bénéficiaire</i>	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Accompagnement Contrats insertion	Continuer à affiner les stratégies d'accompagnement en fonction de la diversité des situations Favoriser des temps partiels pour augmenter la durée d'insertion
	<i>Mettre un jeune sans formation à l'emploi, c'est lui donner un « billet de retour » vers le CPAS</i>			
	<i>Les femmes ayant une charge de famille présentent des durées d'octroi plus longues que les femmes isolées ou vivant en cohabitation</i>	Distinguer indicateurs et objectifs	Formation	Sensibiliser les jeunes à l'importance des stages d'observation / formations Continuer à développer les outils de bilan
	<i>Les étrangers s'intègrent plus vite quand ils bénéficient d'une aide du CPAS</i>	Contexte Triangulation	PIIS	
	<i>L'accompagnement proposé durant les 24 premiers mois d'aide est un tournant important dans l'évolution des trajectoires individuelles</i>	Connaissance du tissu local		

Avant de terminer, il n'est peut-être pas inutile de revenir un instant à l'introduction de ce rapport et de rappeler que la mission de l'Observatoire du social est de dégager des pistes.

L'Observatoire du social doit agir dans le cadre politique présidant à sa mise en place, pour pouvoir librement informer et alimenter les décisions à travers ses analyses et recommandations.

Sa raison d'être, se trouve en effet dans sa relation dialectique avec l'action et dans la mise en perspective de ses analyses.

Pour ce faire, il doit tant se nourrir des politiques sociales et des pratiques qu'il observe (pratiques des bénéficiaires comme des travailleurs et des acteurs sociaux), que les soutenir à travers ses questionnements et ses recherches.

Des modalités efficaces de diffusion et d'appropriation des résultats de ses recherches seront par conséquent étudiées et mises en place, en interne comme vers l'extérieur.

Aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration (ASE ou ERIS) : L'aide sociale équivalente est en principe équivalente au revenu d'intégration sociale. Elle est octroyée aux demandeurs d'asile et aux étrangers non-inscrits au registre de la population.

Allocations d'insertion : Les allocations d'insertion sont des prestations forfaitaires octroyées par l'ONEM au jeune (moins de 30 ans) qui au terme d'un « stage d'insertion professionnelle » accompli après la fin de ses études, n'a toujours pas trouvé d'emploi. Ce système a été réformé en décembre 2011.

Catégorie familiale : Il existe trois catégories familiales de bénéficiaires : les **cohabitants**, c'est-à-dire des personnes qui vivent sous le même toit et règlent principalement en commun leurs questions ménagères ; les **personnes isolées** et les personnes vivant **avec une famille à charge** : c'est-à-dire au moins un enfant mineur non marié à charge.

Demandeur d'emploi inoccupé : Le demandeur d'emploi inoccupé est toute personne inscrite comme demandeur d'emploi auprès d'un service pour l'emploi (Actiris en Région de Bruxelles-Capitale) et se trouvant dans une période d'inoccupation, c'est-à-dire qu'elle ne se trouve ni dans les liens d'un contrat de travail, ni dans une relation statutaire et n'exerce aucune activité d'indépendant à titre principal.

Diachronie/synchronie : Les principes de diachronie/synchronie sont deux approches d'un même sujet d'étude. La première s'intéresse à sa mise en place et à ses évolutions dans le temps, tandis que la seconde s'intéresse à un moment donné du temps.

Droit à l'intégration sociale (DIS) Le Droit à l'Intégration Sociale (DIS) a pour objet de garantir l'intégration sociale des personnes ne disposant pas de revenus suffisants et qui remplissent les conditions légales. Il peut prendre plusieurs formes: un revenu d'intégration, assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale; un emploi/une mise au travail ou une combinaison de ces instruments.

Emploi intérieur : L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire belge, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Belgique ou non.

Enquête participative : Les définitions et les formes d'enquête participative sont multiples mais elles présentent toutes un point commun : la prise en compte assumée, à des degrés variables, de l'expérience de vie, de connaissances implicites et de savoirs non académiques des personnes.

Groupe focus : Une méthode d'enquête qualitative qui prend forme au sein d'un groupe spécifique - culturel, professionnel ou autre - afin de déterminer les réponses et les attitudes de ce groupe au regard d'un sujet, service, produit, etc., le concernant.

Hypothèse de recherche : L'hypothèse de recherche est la réponse qu'on suppose pouvoir donner à une question problématique. C'est un énoncé provisoire que prédit les résultats, une proposition que l'on veut discuter. Pour être crédible, une hypothèse doit s'appuyer sur des faits réels et être vérifiable selon des données qualitatives ou quantitatives.

Immatisation socio-professionnelle (ISP) : Les bénéficiaires du revenu d'intégration qui commencent à travailler ou qui entament ou poursuivent une formation professionnelle peuvent bénéficier, pour 3 ans au total sur une période de 6 ans, d'une exonération partielle de leurs revenus professionnels lors du calcul du montant de leur allocation.

Nuage de points : Un nuage de points permet de visualiser graphiquement (sur deux axes) la distribution conjointe de deux variables, et en particulier l'existence ou non d'une relation entre elles (dépendance statistique ou corrélation).

Open data : L'open data (donnée ouverte), est une pratique de publication sous licence ouverte qui garantit un accès libre aux données numériques et autorise leur réutilisation sans conditions techniques, juridiques ou financières. L'accord de gouvernement 2014-2019 prévoit que le gouvernement utilise une politique d'open data. Dans le cadre de celle-ci, le SPP Intégration sociale met ses données à la disposition des citoyens, chercheurs et autres pouvoirs publics.

PIB : Le PIB ou produit intérieur brut est un indicateur économique de la richesse produite par année dans un pays donné. Il représente la valeur ajoutée totale des biens et des services produits sur un territoire national. Il est utilisé pour mesurer la croissance économique d'un pays.

PIB en volume : Le PIB en volume (ou réel ou encore à prix constants) est la valeur du PIB, ajustée de l'évolution générale des prix à la hausse, c'est-à-dire de l'inflation.

Projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) : Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) est un contrat passé entre un CPAS et un bénéficiaire du Droit à l'Intégration Sociale (DIS). Il établit les moyens à mettre en œuvre par les différentes parties (bénéficiaire, CPAS, éventuel partenaire) afin d'atteindre des objectifs relatifs à l'intégration sociale et/ou professionnelle du bénéficiaire. Basé sur les attentes et besoins du bénéficiaire établis en dialogue avec un travailleur social, modifiable au cours du temps, il se veut être un instrument d'accompagnement et de suivi individualisé du bénéficiaire vers plus d'autonomie et d'indépendance, ainsi qu'un outil de responsabilisation de ce dernier.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : Le revenu d'intégration sociale est un revenu minimum destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre par ailleurs, ni ne sont en mesure de se les procurer soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens. Le revenu d'intégration sociale est un revenu indexé qui doit permettre au bénéficiaire de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Revenu médian : Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50 % de la population ait un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur. Autrement dit, le revenu médian des déclarations d'une entité territoriale est le revenu de la déclaration à l'impôt des personnes physiques située au centre de la série, lorsque les déclarations des habitants de cette entité sont classées par ordre croissant de revenu. L'usage du revenu médian des déclarations plutôt que du revenu moyen permet de limiter l'influence de valeurs extrêmes.

SPP Intégration Sociale (SPP IS) : Le SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Politique des Grandes Villes est un service public fédéral de programmation qui a pour mission d'élaborer, exécuter et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantit les droits sociaux fondamentaux à chacun d'une manière durable. Il collabore au développement de la réglementation, informe et conseille le public cible et ses partenaires sur les mesures et les actions à mener et gère les flux financiers liés à l'intégration sociale. Le SPP développe également des actions en matière de lutte contre la pauvreté et de politique des grandes villes.

Taux de croissance : Le taux de croissance permet de mesurer l'évolution d'une grandeur (chiffre d'affaires, PIB, volume d'affaires, nombre de clients...) d'une période à une autre (année, trimestre, mois...). Il est généralement exprimé en pourcentage. Le taux de croissance est donc la variation en pourcentage entre ces deux grandeurs.

SOURCES

BASES DE DONNÉES

SPP INTÉGRATION SOCIALE, Baromètre de l'intégration sociale
<https://stat.mi-is.be>

STATBEL, Direction générale Statistique, Statistiques fiscales par commune
<https://statbel.fgov.be>

IBSA, Monitoring des quartiers
<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

SOURCES INTERNES

Programme de politique générale du CPAS de Schaerbeek, 2019-2024

Procès-verbal de la séance du Comité spécial pour le service social thématique du 2 septembre 2019
État des lieux. Statistiques relatives aux citoyens bénéficiaires. Analyse rédigée par Ninon VAN HECKE, supervisée par Mme Sophie QUERTON, Août 2019

Baromètre social, Juin 2019 (Bruno COCUZZA)

Reporting mensuel, Décembre 2017 (Brice COHEN-SABBAN)

Merci à Olivier MAHIEU pour le traitement et l'analyse des chiffres internes

PUBLICATIONS

ABOUHACHEM A., et al., Le revenu d'intégration sociale, étude sur Schaerbeek, Molenbeek et Uccle de 2005 à 2007, ERAP 3ème année en Management communal, 2009

BELFIUS RESEARCH, Typologie socio-économique des communes, 2018
<https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes>

CARPENTIER Sarah, Lost in Transition? Essays on the Socio-Economic Trajectories of Social Assistance Beneficiaries in Belgium, Faculteit Sociale Wetenschappen, Departement Sociologie, Universiteit Antwerpen, 2016

www.mi-is.be/sites/default/files/documents/lost_in_transition_-_essays_on_the_socio-economic_trajectories_of_the_social_assistance_beneficiaries_-_sarah_carpentier_-_final_version.pdf

CAPÉAU Bart, et al., En faut-il peu pour être heureux? Conditions de vie, bonheur et bien-être en Belgique, Regards économiques, 144, 2018
www.regards-economiques.be/index.php?option=com_reco&view=article&cid=187

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITAL, Avis d'initiative. Proposition de pistes d'action pour améliorer la situation des parents seuls, , 15 septembre 2016
www.ces.irisnet.be/fr/avis/avis-du-conseil/par-date/2018/a-2018-032-ces/at_download/file

COCKX Bart, Analysis of Transition Data by the Minimum-Chi-Square Method: An Application to Welfare Spells in Belgium. Review of Economics and Statistics, Vol. 79, No. 3, August 1997
<https://ssrn.com/abstract=69452>

IBSA, Schaerbeek en chiffres-clés, 2019
http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/ibsa_cc_Schaerbeek.pdf

IBSA, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Zoom sur Schaerbeek, 2016
<http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Schaerbeek.pdf>

MIRIAM, Un meilleur accompagnement pour les femmes monoparentales avec un Revenu d'Intégration Sociale, SPP IS, 2018
www.mi-is.be/sites/default/files/documents/resume_rapport_miriam_0_0.pdf

MIRIAM, Manuel méthodologique mieux accompagner les femmes monoparentales au CPAS, SPP IS, 2018
www.mi-is.be/sites/default/files/documents/miriam_-_manuel_methodologique_fr.pdf

MIRIAM, Outils. Analyse, plan d'accompagnement et mesure d'empowerment
www.mi-is.be/sites/default/files/documents/miriam_-_outil_fr.pdf

PLATEFORME TECHNIQUE DE LA MONOPARENTALITÉ EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, Monoparentalités à Bruxelles. État des lieux et perspectives, 2013
www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/Monoparentalites%20à%20Bruxelles.%20Etat%20des%20lieux%20et%20perspectives.pdf

SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, Extraits du rapport bisannuel 2012 – 2013 « Protection sociale et pauvreté », relatifs au statut cohabitant, Sénat, 19 avril 2018
www.luttepauvrete.be/colloquecohabit_2018/ExtraitsRapport2012-13.pdf

SPP INTÉGRATION SOCIALE, BULLETIN STATISTIQUE, Numéro 24, Juillet 2019
www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/mi-is_2019.2_bulletin_fr.pdf

SPP INTÉGRATION SOCIALE, Focus : Le baromètre de l'intégration sociale, Numéro 20, Mars 2018
www.mi-is.be/sites/default/files/documents/mi-is_2018.2_focus_fr.pdf

SPP INTÉGRATION SOCIALE, Focus : Hommes et femmes au CPAS, Numéro 14, Mars 2016
www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/mi-is_2016.1_focus_fr.pdf

SPP INTÉGRATION SOCIALE, Focus : Familles avec enfant(s) aidées par le CPAS, 2015
www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/mi-is_2014.4_focus_fr.pdf

SPP INTÉGRATION SOCIALE, Focus : Durée d'octroi, 2013.2
<https://mi-is.be/sites/default/files/statistics/focus5.pdf>

SPP INTÉGRATION SOCIALE, Focus n°3, Les jeunes, le DIS et le DAS, 2013
www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/focus3.pdf

POUR TÉLÉCHARGER CE RAPPORT :

- 📄 Premier rapport d'observation 2019 : <https://bit.ly/2HvSDN1>
- 📄 Annexe statistique : <https://bit.ly/2SU6Ecq>
- 📄 Synthèse en Néerlandais : <https://bit.ly/2u9hbs8>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ?

CPAS / OCMW de Schaerbeek

Service du Secrétaire général

OBSERVATOIRE DU SOCIAL

70, Boulevard Auguste Reyers

1030 Bruxelles

✉ carlo.caldarini@cpas-schaerbeek.brussels